




Guide d'analyse de la violence conjugale sur un territoire

2^e ÉDITION

[vivre en sécurité > se donner les moyens]

vol. 4



Guide d'analyse de la violence conjugale sur un territoire

2^e ÉDITION

[**vivre en sécurité** > se donner les moyens]
vol. 4

Institut national
de santé publique

Québec 

AUTEURS

Dominique Gagné
Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec

Julie Laforest
Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec

Pierre Maurice
Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec

AVEC LA COLLABORATION DE

René Boudreau
Direction de la prévention et de l'organisation policière, Ministère de la Sécurité publique

Louise Marie Bouchard
Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec

Valérie Rioux
Direction de la prévention et de l'organisation policière, Ministère de la Sécurité publique

Linda Veillette
Direction de la prévention et de l'organisation policière, Ministère de la Sécurité publique

MISE EN PAGE

Grille typographique et mise en page
N Pixel

Conception graphique de la page couverture
Lucie Chagnon

REMERCIEMENTS

Ce document a été réalisé grâce à une subvention du Secrétariat à la condition féminine et répond à l'engagement 4 du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale qui se lit ainsi : « Outiller les régions ou les instances locales afin de mieux connaître l'ampleur de la problématique de la violence conjugale et de planifier des activités de prévention évaluées prometteuses ».

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) au www.inspq.qc.ca.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca. Les données contenues dans le document peuvent être citées à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2017
ISSN : 1917-8506 (PDF)
ISBN : 978-2-550-77800-4 (PDF)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

© Gouvernement du Québec (2017)

Collection [vivre en sécurité > se donner les moyens]

Ce document fait partie d'une collection produite dans le but de favoriser et soutenir la promotion de la sécurité dans les milieux de vie. Il est à noter que les volumes 6 à 12 constituent les principaux éléments d'une trousse diagnostique de sécurité développée à l'intention des collectivités locales. À ce jour, la collection est composée des volumes suivants :

Veillez prendre note que la liste des volumes de la collection [Vivre en sécurité, se donner les moyens] présentée dans les volumes 6, 10, 11, 12 et 13 publiés avant 2011 diffère de la présente liste.

VOLUME 1

Renée Levaque, Laurence Le Hénaff et Pierre Maurice. *Formation pour l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité à l'intention des collectivités locales*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2006.

VOLUME 2

Josephina Alvarez. *Réalisation d'un diagnostic de sécurité. Trousse à l'intention des collectivités locales – Les diagnostics locaux de sécurité : une étude comparée pour mieux comprendre et mieux agir*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2006.

VOLUME 3

Julie Laforest. *Indicateurs de vulnérabilité associés à la sécurité d'un territoire*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2007.

VOLUME 4

Dominique Gagné, Julie Laforest et Pierre Maurice. *Guide d'analyse de la violence conjugale sur un territoire – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2017.

VOLUME 5

Louise Marie Bouchard, Monique Rainville, Pierre Maurice et Dominique Gagné. *Enquête sur la sécurité des personnes et la victimation dans les milieux de vie – Questionnaire et mode d'emploi incluant un outil informatique pour faciliter la saisie, le traitement et l'analyse des données*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2015.

VOLUME 6

Louise Marie Bouchard, Pierre Maurice et Monique Rainville. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 7

Louise Marie Bouchard, Pierre Maurice, Daniel Rochette et Robert Lavertue. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide de réalisation du portrait général du milieu*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 8

Louise Motard. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 9

Catherine Goulet-Cloutier, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide de réalisation d'une enquête sur la sécurité des personnes d'un milieu de vie*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 10

Monique Rainville, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide d'organisation d'un forum de discussion – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 11

Julie Laforest, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 12

Louise Marie Bouchard, Pierre Maurice et Monique Rainville. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide d'observation directe d'un milieu au regard de sa sécurité – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 13

Julie Laforest, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Passer d'un diagnostic de sécurité à un plan d'action : un guide à l'intention des collectivités locales*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2010.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier chaleureusement les membres du comité consultatif :

- Lyne Aidans, Service de police de la ville de Montréal
- Yélénys Alcédo, Maison pour femmes immigrantes
- Joanne Aubé-Maurice, Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent
- Louise Marie Bouchard, Institut national de santé publique du Québec
- René Boudreau, Ministère de la Sécurité publique
- Yolande Cloutier, Secrétariat à la condition féminine
- Geneviève Lessard, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes
- Édith Mercier, Maison du cœur pour femmes
- Valérie Rioux, Ministère de la Sécurité publique
- Kathie Robitaille, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
- Émilie Rochette, Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ils nous ont permis de bénéficier de leur expertise tout au long du développement de ce guide et nous ont transmis de judicieux commentaires lors de la consultation.

Nous désirons également souligner la généreuse collaboration de René Boudreau et Valérie Rioux de la Direction de la prévention et de l'organisation policière du ministère de la Sécurité publique (MSP) qui ont grandement contribué à l'élaboration du formulaire de requête statistique. Nous voulons également remercier Linda Veillette, Patricia Bourque et Sophie Lalande de la Direction de la prévention et de l'organisation policière du MSP qui ont contribué à peaufiner ce formulaire et à développer la section portant sur la réalisation du portrait statistique de la violence conjugale sur le territoire.

Nous tenons à remercier nos collègues de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), soit Louise Marie Bouchard et Nathalie Sasseville, qui ont pris le temps de commenter une version préliminaire de ce guide. Leurs questions et commentaires ont grandement contribué à enrichir ce document. Nous remercions également toutes les personnes qui nous ont fourni de l'information concernant les interventions préventives visant à prévenir la violence conjugale avant qu'elle ne survienne qui ont été implantées au Québec et qui ont fait l'objet d'une évaluation.

Enfin, nos remerciements vont à Annie Robitaille, du ministère de la Santé et des Services sociaux, Mylène Bigaouette et Manon Monastesse, de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, Rémi Bilodeau, de À cœur d'homme, Louise Lafortune et Louise Riendeau, du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, et Réal Morin, de l'INSPQ, qui ont gentiment accepté de commenter une version presque finale de ce guide. Leurs commentaires et suggestions ont été particulièrement appréciés.

La réalisation de ce guide a été rendue possible grâce à l'appui financier du Secrétariat à la condition féminine.

À propos de ce guide...

CE QU'IL PERMET DE FAIRE

Ce guide a pour objectif d'aider à la réalisation d'un état de situation de la violence conjugale sur un territoire. Il propose une démarche systématique permettant 1) de dresser un portrait de l'importance de la violence conjugale sur un territoire en tenant compte des données disponibles, 2) de mieux

La prévention primaire en matière de violence conjugale « cherche à réduire le nombre de nouveaux cas de violence entre partenaires intimes et de violence sexuelle en s'attaquant aux facteurs qui rendent probable la première manifestation de ces violences. La prévention primaire doit donc d'abord repérer les déterminants présents « en amont » pour pouvoir les traiter »¹.

comprendre la répartition de la violence conjugale sur un territoire, 3) d'identifier les groupes les plus touchés, et 4) de mieux comprendre quels facteurs sont possiblement associés au problème sur un territoire ciblé. Il vise à soutenir les différents milieux dans la compréhension plus fine du problème tel que vécu sur le territoire et dans la planification d'interventions préventives efficaces. Ce guide fournit également un inventaire des interventions préventives visant à prévenir la violence conjugale avant qu'elle ne survienne qui ont été implantées au Québec et qui ont fait l'objet d'une évaluation.

Il s'agit essentiellement d'un outil d'aide à la prise de décision qui pourra être utilisé sur une base volontaire en fonction du contexte qui prévaut dans une région. Il s'adresse à une variété de personnes ou de groupes œuvrant au sein du réseau de la santé et des services sociaux, du milieu communautaire, de l'éducation, de la sécurité publique, de la justice, du monde municipal, ainsi qu'à toute instance locale ou régionale de concertation.

LA DÉFINITION DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Le gouvernement du Québec s'est doté d'une *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* qui est fondée sur neuf principes directeurs et qui définit ce qu'est la violence conjugale².

Cette politique aborde la violence conjugale comme une forme de violence faite aux femmes dans le contexte des inégalités entre les hommes et les femmes et reconnaît que la violence conjugale est majoritairement exercée envers les femmes. Bien que la violence conjugale soit vécue par

« La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. [...] La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie »³.

1. Organisation mondiale de la santé et London School of Hygiene and Tropical Medicine. (2010). *Prévenir la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes : intervenir et produire des données*. Genève : Organisation mondiale de la santé.
2. Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Gouvernement du Québec, p. 30.
3. Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Gouvernement du Québec, p. 23.

tous les groupes sociaux et dans tous les milieux, la Politique fait état de certains contextes de vie pouvant être associés à une plus grande vulnérabilité à la violence conjugale (personnes âgées, personnes handicapées, autochtones, personnes immigrantes ou appartenant à une minorité ethnoculturelle, lesbiennes, gais et hommes violentés).

La violence conjugale n'est pas spécifiquement définie dans le *Code criminel* ni incluse dans la liste des infractions qui y sont inscrites. Cependant, certains actes posés dans une relation intime ou conjugale, qu'elle soit actuelle ou passée, sont des infractions criminelles et peuvent faire l'objet d'une poursuite. Ces infractions commises dans un contexte conjugal concernent principalement la violence physique (agression sexuelle, voies de fait, homicide, etc.) et certaines formes de violence psychologique (harcèlement criminel, menaces, appels téléphoniques indécents ou harassants et intimidation)⁴.

4. Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Gouvernement du Québec, p. 18.

Table des matières

À propos de ce guide	V
Ce qu'il permet de faire	V
La définition de la violence conjugale	V
Comment se repérer dans ce guide	IX
1.	
Réaliser l'état de situation en un clin d'œil	1
2.	
Réunir les conditions	3
RASSEMBLER LES PERSONNES OU LES GROUPES INTERPELLÉS PAR LA VIOLENCE CONJUGALE	3
SE Doter d'une vision partagée de la violence conjugale	3
CLARIFIER LE CONTEXTE DE LA DÉMARCHÉ	4
DÉFINIR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT	4
FAVORISER UN CLIMAT PROPICE AU PARTENARIAT	4
3.	
Planifier la réalisation de l'état de situation	5
CLARIFIER LE TERRITOIRE	5
Avoir une bonne compréhension des informations à colliger	5
Planifier la collecte, l'analyse et la validation des informations	8
Établir le calendrier des échéances et prévoir les ressources nécessaires	9
4.	
Réaliser l'état de situation	11
Portrait statistique de la violence conjugale sur le territoire	11
Portrait des facteurs associés à la violence conjugale sur le territoire	18
Recherche d'informations complémentaires et validation des portraits	24
Formulation de l'état de situation de la violence conjugale sur le territoire	26
5.	
Tirer profit de l'état de situation	29

ANNEXES

Annexe 1	
Formulaire de requête statistique	31
Annexe 2	
Considérations méthodologiques concernant le choix des facteurs	43
Annexe 3	
Fiches détaillées présentant les facteurs	47
Annexe 4	
Calendrier des échéances et des ressources nécessaires	81
Annexe 5	
Exemples d'indicateurs permettant de documenter les facteurs associés	85
Annexe 6	
Positionnement du territoire par rapport à l'ensemble du Québec au regard des facteurs associés à la violence conjugale	89
Annexe 7	
Inventaire des programmes	93

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPREND CINQ SECTIONS.

Comment se repérer dans ce guide

<p>La première section offre un aperçu des étapes à suivre pour réaliser l'état de situation de la violence conjugale sur un territoire et identifier les interventions préventives à mettre en œuvre.</p>	<p>1 APERÇU</p>
<p>La deuxième section est consacrée à différentes conditions à réunir avant d'amorcer la démarche menant à la réalisation de l'état de situation.</p>	<p>2 CONDITIONS</p>
<p>La troisième section présente la planification de la démarche menant à la réalisation de l'état de situation.</p>	<p>3 PLANIFICATION</p>
<p>La quatrième section est consacrée à la réalisation du portrait statistique de la violence conjugale, du portrait des facteurs pouvant être associés à la violence conjugale et de la consultation auprès des informateurs et informatrices dès pour compléter les informations colligées et valider les constats. Ces différentes étapes permettent de formuler l'état de situation de la violence conjugale sur le territoire.</p>	<p>4 RÉALISATION</p>
<p>La cinquième section vise à tirer profit de l'état de situation pour identifier les interventions préventives à mettre en œuvre.</p>	<p>5 TIRER PROFIT</p>
<p>Enfin, un ensemble d'outils pour soutenir différentes étapes de la démarche sont disponibles en annexe.</p>	<p>6 ANNEXES</p>

Réaliser l'état de situation en un clin d'œil

Ce guide d'analyse de la violence conjugale sur un territoire propose une démarche visant à favoriser la mise en place d'interventions pour prévenir la violence conjugale adaptées aux réalités particulières des régions ou des territoires. Tout d'abord, la réalisation d'un état de situation de la violence conjugale sur un territoire permettra d'en obtenir une compréhension plus fine. Par la suite, l'identification des interventions préventives à mettre en œuvre en fonction des priorités découlant de cet état de situation permettra d'en orienter la planification. La figure 1 présente un sommaire de chacune des étapes.

1
APERÇU

Figure 1 Réaliser l'état de situation : étape par étape

CE QUE VOUS AVEZ EN MAIN POUR CETTE ÉTAPE	ÉTAPE	LE PRODUIT À LA FIN DE CETTE ÉTAPE
Une volonté de prévenir la violence conjugale ou d'améliorer la situation qui prévaut sur un territoire	RÉUNIR LES CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none"> ● Un groupe intersectoriel interpellé par la violence conjugale ● Une vision partagée de la violence conjugale ● Une compréhension commune du contexte de la démarche ● Des règles de fonctionnement bien définies
Un groupe intersectoriel interpellé par la violence conjugale Une vision partagée de la violence conjugale Une compréhension commune du contexte de la démarche Des règles de fonctionnement bien définies	PLANIFIER LA RÉALISATION DE L'ÉTAT DE SITUATION	<ul style="list-style-type: none"> ● Un territoire bien défini qui fera l'objet de l'analyse ● Une bonne compréhension des informations à colliger ● Un calendrier des échéances et des ressources nécessaires pour réaliser la collecte, l'analyse et la validation des informations
Un territoire bien défini qui fera l'objet de l'analyse Une bonne compréhension des informations à colliger Un calendrier des échéances et des ressources nécessaires pour réaliser la collecte, l'analyse et la validation des informations	RÉALISER L'ÉTAT DE SITUATION	<ul style="list-style-type: none"> ● Un état de situation de la violence conjugale sur un territoire
Un état de situation de la violence conjugale sur un territoire	TIRER PROFIT DE L'ÉTAT DE SITUATION	<ul style="list-style-type: none"> ● Des orientations pour déployer des interventions préventives

Réunir les conditions

Afin de mener à bien la démarche proposée dans ce guide, certaines conditions doivent être préalablement réunies. Il s'agit **de rassembler les personnes ou les groupes interpellés** par la violence conjugale sur le territoire, de **se doter d'une vision partagée** de la violence conjugale, de **clarifier le contexte** de la démarche, de **définir les règles de fonctionnement** et de **favoriser un climat propice au partenariat**.

RASSEMBLER LES PERSONNES OU LES GROUPES INTERPELLÉS PAR LA VIOLENCE CONJUGALE

Afin de favoriser une meilleure interprétation des faits, la démarche proposée dans ce guide devrait faire appel à un groupe intersectoriel réunissant les personnes ou les groupes interpellés par la violence conjugale sur le territoire. Le rôle que le groupe ou certains membres du groupe seront amenés à jouer peut varier selon les besoins et selon les règles de fonctionnement qui seront déterminées.

Nous vous suggérons de faire un inventaire succinct de groupes ou organismes œuvrant à différents niveaux (maisons d'hébergement, centres d'aide aux victimes, organismes pour homme ayant des comportements violents, établissements de santé et des services sociaux, corps de police, etc.) et auprès de divers groupes de personnes (enfants, jeunes, femmes, hommes, aînés, etc.). Il n'est cependant pas toujours nécessaire de créer une nouvelle équipe de travail. La démarche peut être prise en charge par un groupe existant ou s'inscrire en continuité de ses travaux, par exemple par une table de concertation régionale en violence conjugale.

Afin de ne pas alourdir inutilement le processus, il est préférable de limiter la taille du groupe. Il est important que les différents groupes ou organismes interpellés par la violence conjugale sur le territoire y soient représentés. De plus, il importe de ne pas négliger un groupe ou un organisme du fait qu'il ait une perspective différente de celle des autres membres pressentis.

SE DOTER D'UNE VISION PARTAGÉE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Il est important d'avoir une vision partagée de ce qu'est la violence conjugale. Cela permettra d'avoir des bases communes qui serviront à encadrer les discussions tout au long de la démarche. La définition du gouvernement présentée dans la section *À propos de ce guide* peut servir de point de départ à la discussion.

Par ailleurs, il n'est pas absolument nécessaire d'avoir, au terme de cette réflexion, une vision qui fasse l'unanimité. Dans le cas où certaines distinctions importantes seraient faites, l'important est de respecter ces distinctions et de les reconnaître comme une perspective pouvant teinter la participation ou les arguments d'une personne ou d'un groupe. Cependant, la définition de la violence conjugale devrait comporter certains éléments incontournables, tels que les formes de violence considérées (physique, sexuelle, etc.), la notion de prise de pouvoir ou de contrôle et le cycle de la violence.

CLARIFIER LE CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

Avant de débiter la planification de la démarche proposée dans ce guide, il est important que les différents partenaires impliqués aient une même compréhension du contexte dans lequel elle s'inscrit. Vous pourriez par exemple décider de réaliser un état de situation de la violence conjugale sur votre territoire parce que le problème apparaît préoccupant pour de nombreux partenaires et que vous désirez mieux le caractériser et le comprendre. Vous pourriez également décider d'aller de l'avant avec un tel projet parce qu'il y a des opportunités de financement en prévention primaire de la violence conjugale, parce que différents partenaires du milieu sont prêts à vous appuyer dans cette démarche que vous désirez faire depuis longtemps ou encore parce qu'une instance locale vous en a fait la demande. Dans le cas où la démarche résulterait d'un mandat confié par une instance ou un organisme, il est important de bien saisir ses attentes, de le tenir informé de l'état d'avancement des travaux et de le consulter au besoin.

DÉFINIR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

L'harmonie dans un groupe est généralement tributaire d'un processus transparent et de règles de fonctionnement connues et acceptées. Il est par conséquent important d'identifier dès le début de la démarche qui participera activement à la réalisation de celle-ci, qui assurera la coordination des activités et quelles seront les principales règles de fonctionnement. Par exemple, un comité pourrait être responsable de la démarche dans son ensemble. Ce comité pourrait nommer une personne chargée de la planification et de la coordination des activités entourant la réalisation de l'état de situation et l'identification des interventions préventives à mettre en œuvre. Quelle que soit la façon de fonctionner, il faut que les lignes de responsabilité soient clairement énoncées et connues de toutes les personnes impliquées.

FAVORISER UN CLIMAT PROPICE AU PARTENARIAT

Pour favoriser l'harmonie entre les différentes personnes impliquées dans un groupe, il faut créer un climat propice au partenariat. Pour ce faire, un certain nombre de valeurs devront être encouragées, telles que :

- Le respect des différences et des expertises qui permet de tirer profit des forces de chacun.
- L'ouverture à des perspectives différentes afin de mieux prendre en compte la diversité des intérêts.
- La franchise et la transparence qui contribue à créer un climat de confiance et une complicité entre les membres du groupe.

Planifier la réalisation de l'état de situation

Une fois les conditions réunies, il est temps de planifier la réalisation de l'état de situation de la violence conjugale sur un territoire. Il faudra d'abord **clarifier le territoire** qui fera l'objet de l'analyse, **avoir une bonne compréhension des informations à colliger, planifier la collecte, l'analyse et la validation** des informations et **établir le calendrier des échéances et prévoir les ressources nécessaires**.

Le groupe intersectoriel réunissant des personnes et des groupes interpellés par la violence conjugale sur le territoire qui aura été constitué ou désigné à l'étape précédente pourrait être tenu informé ou être sollicité au besoin tout au long de cette étape de planification, selon les règles de fonctionnement prédéterminées.

CLARIFIER LE TERRITOIRE

Tout d'abord, il est important de déterminer le territoire qui fera l'objet de votre analyse. Pour ce faire, vous devez tenir compte de la disponibilité des données qui vous permettront de dresser le portrait statistique de la violence conjugale sur le territoire et le portrait des facteurs pouvant y être associés.

Les statistiques liées aux infractions commises en contexte conjugal que vous pourrez obtenir auprès du ministère de la Sécurité publique (MSP) sont disponibles par municipalité régionale de comté (MRC), par région administrative et pour le Québec. Dans certains cas qui sont spécifiés dans le formulaire de requête (disponible à l'annexe 1), les statistiques liées aux infractions commises en contexte conjugal sont disponibles pour une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une municipalité.

Les données qui seront utiles à la réalisation du portrait des facteurs pouvant être associés à la violence conjugale sur un territoire peuvent être disponibles par région et pour le Québec. Il ne vous sera pas nécessairement possible d'obtenir des données à une échelle plus petite que régionale.

AVOIR UNE BONNE COMPRÉHENSION DES INFORMATIONS À COLLIGER

Avant de planifier la collecte des informations, vous devez tout d'abord vous assurer de bien comprendre quelles informations doivent être colligées pour réaliser la démarche proposée dans ce guide. Cela vous évitera d'être submergé par une montagne d'informations qui ne seraient pas nécessaires à sa réalisation.

Les informations dont vous aurez besoin vous permettront de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est l'importance du problème de la violence conjugale sur le territoire (nombre et type d'infractions déclarées, évolution dans le temps, âge et sexe des victimes et des auteurs présumés de violence conjugale) et sa répartition sur le territoire ?
2. Quels sont les facteurs associés à la violence conjugale sur le territoire et comment ce territoire se distingue-t-il de l'ensemble du Québec par rapport à ces facteurs ?
3. Quels sont les groupes cibles à prioriser pour la prévention primaire ?
4. Quelles sont les interventions préventives à mettre en œuvre en tenant compte du contexte, des groupes cibles et des facteurs associés ?

Pour répondre à ces questions, vous devrez consulter différentes sources d'information. Le tableau 1 vous indique quelles sources de données doivent être consultées pour répondre aux différentes questions.

Tableau 1 Sources à consulter pour colliger les informations nécessaires à la réalisation de la démarche proposée

Données	Sources d'information	Questions			
		1	2	3	4
Statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal	Ministère de la Sécurité publique	●		●	
Facteurs associés à la violence conjugale	Institut national de santé publique du Québec		●		
	Institut de la statistique du Québec		●		
Informations complémentaires et validation	Informateurs et informatrices clés	●	●	●	●

Les statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal

Les statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal rendent compte des infractions commises en contexte conjugal qui ont été signalées à la police ou qui sont connues des autorités policières et qui ont été enregistrées dans les dossiers officiels. Elles constituent les seules données de violence conjugale compilées annuellement à travers l'ensemble du Québec permettant des comparaisons interrégionales et interterritoriales.

Il faut donc garder à l'esprit que ces statistiques policières ne permettent pas à elles seules de dresser un portrait exact du problème. En effet, certaines formes de violence ne constituent pas nécessairement des infractions criminelles et ne sont donc pas toutes compilées dans les statistiques du MSP. À titre d'exemple, certaines manifestations de violence verbale, telles que le fait de mépriser les goûts et les compétences du ou de la partenaire, de violence économique, telles que le fait de contrôler les dépenses du ou de la partenaire et ne pas lui permettre de participer aux décisions économiques, et de violence psychologique, telles que la dévalorisation de l'autre et l'isolement social ne constituent pas des infractions criminelles. Par ailleurs, toutes les infractions commises en contexte conjugal ne sont pas nécessairement rapportées à la police. Une enquête canadienne a révélé que seulement 20 % des Québécoises et des Québécois ayant été victime de violence physique ou sexuelle de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint ont déclaré avoir rapporté l'incident à la police⁵.

Les statistiques accessibles auprès du MSP permettront de documenter le nombre et le type de cas déclarés (nature des infractions) et l'évolution dans le temps (sur une période de 5 ou 10 ans), ainsi que d'analyser la répartition des victimes et des auteurs présumés selon l'âge et le sexe et la nature de leur relation. Afin de faciliter la demande, un formulaire de requête pour l'obtention de ces statistiques a été développé en collaboration avec le MSP (annexe 1).

5. Statistique Canada (2015). *Tendances du signalement des incidents de victimisation criminelle à la police, 1999 à 2009*. Centre canadien de la statistique juridique. M. Sinha. Composante du produit 85-002-X au catalogue.

Les facteurs associés à la violence conjugale

La violence conjugale est influencée par une combinaison de facteurs tels que les facteurs sociaux (ex. : inégalités entre les hommes et les femmes et normes sociales traditionnelles quant aux rôles des deux sexes), communautaires (ex. : tolérance de la communauté face à la violence), relationnels (ex. : dysfonctionnement familial) et individuels (ex. : exposition à la violence au cours de l'enfance)^{6,7}. Ainsi, pour mieux comprendre la violence conjugale sur un territoire, il est pertinent de se pencher sur les facteurs associés à cette problématique, pour ensuite être en mesure de repérer ce qui distingue les zones les plus touchées.

Cela permet d'identifier des facteurs sur lesquels agir. Une telle analyse ne vise aucunement à stigmatiser des personnes ou des groupes de personnes, mais plutôt à favoriser la mise en place d'interventions préventives adaptées aux réalités particulières des régions ou des territoires et qui sont susceptibles de prévenir la violence conjugale. Ainsi, les pistes d'intervention sont susceptibles de reconnaître davantage les besoins spécifiques des différentes populations concernées par la violence conjugale. Les considérations méthodologiques entourant le choix des facteurs sont présentées à l'annexe 2 et vous trouverez des fiches détaillées présentant chacun des facteurs à l'annexe 3.

Les facteurs associés à la violence conjugale sur un territoire pourront être documentés à l'aide de différents indicateurs accessibles en libre accès sur Internet ou par le biais d'une demande spécifique. À titre d'exemple, l'Infocentre de santé publique, Santéscope et la Santé de la population : portrait d'une richesse collective pourraient être consultés sur le site Internet de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (<http://www.inspq.qc.ca>). Certaines données complémentaires pourront également être obtenues sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) (<http://stat.gouv.qc.ca/>).

Les informations complémentaires et la validation

Afin de compléter, interpréter ou valider les informations recueillies à propos des statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal et des facteurs associés à la violence conjugale sur le territoire ciblé, nous vous suggérons de consulter un certain nombre de personnes qui, par leur position, leurs actions ou leurs responsabilités, ont une bonne connaissance de la problématique de la violence conjugale sur le territoire. Cela vous permettra d'avoir une compréhension plus fine du problème, de contextualiser les informations recueillies et de valider les principaux constats.

Cette consultation pourra être réalisée par entretien individuel (en personne ou par téléphone) ou par groupe de discussion. Les personnes à consulter devront être sélectionnées dans un souci de tenir compte de l'ensemble du territoire ciblé, de toutes les clientèles et des différents secteurs d'activités. Les considérations concernant le choix de ces personnes sont présentées à la section *Recherche d'informations complémentaires et validation des portraits*.

6. Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A. et Lozano-Ascencio, R. (Eds.) (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : Organisation mondiale de la santé.

7. Organisation mondiale de la santé (2012). *Prévenir la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes : intervenir et produire des données*. Genève : Organisation mondiale de la santé.

PLANIFIER LA COLLECTE, L'ANALYSE ET LA VALIDATION DES INFORMATIONS

Afin de maximiser l'utilisation du temps et des ressources dont vous disposez pour réaliser la démarche proposée dans ce guide, nous vous suggérons de réaliser les différentes étapes de collecte, d'analyse et de validation des informations dans un certain ordre. Cela vous permettra notamment de minimiser l'impact des délais associés à certaines étapes, plus précisément à la requête statistique et à la planification de la consultation.

Au terme de la démarche, il pourrait être intéressant d'identifier des personnes ou des groupes pouvant être concernés par la violence conjugale pour leur présenter les résultats.

Le formulaire de requête statistique

Pour vous familiariser avec le type de données produites par le MSP, il est suggéré d'aller sur le site du Ministère (<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/>) pour prendre connaissance des publications réalisées sur le sujet. Vous pourrez ensuite faire une requête auprès du MSP pour obtenir les statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal pour le territoire couvert par votre analyse.

Puisque le traitement d'une telle demande se fait habituellement dans un délai de quatre (4) semaines, il est recommandé d'acheminer le formulaire de requête le plus rapidement possible au début du processus. Vous devrez le compléter en tenant compte de vos besoins et le faire parvenir par courriel à dps-statistique@msp.gouv.qc.ca.

L'extraction des données permettant de documenter les facteurs associés

Vous pourrez procéder à l'extraction des données nécessaires à l'analyse des facteurs associés à la violence conjugale en consultant différentes sources, telles que l'Infocentre de santé publique, Santéscope et la Santé de la population : portrait d'une richesse collective. Si vous n'êtes pas familier avec ces différentes sources, il pourrait être préférable de prévoir un peu de temps pour vous familiariser avec leur interface. Par ailleurs, des données disponibles sur le site internet de l'ISQ pourront également vous être utiles.

La recherche d'informations complémentaires et la validation

Afin de compléter et de contextualiser les informations recueillies et de valider les principaux constats, nous vous suggérons de réaliser une consultation auprès d'un certain nombre d'informateurs ou d'informatrices clés. Cette étape vient souvent un peu plus tard dans le processus, soit au moment où vous aurez fait ressortir les faits saillants de la collecte d'information (statistiques et facteurs associés à la violence conjugale). Cependant, nous vous suggérons de ne pas attendre d'avoir complété votre analyse pour commencer à réfléchir à la liste des personnes qui pourront être rencontrées.

Au cours de la planification de cette consultation, vous devrez tenir compte du fait que les personnes que vous désirez consulter peuvent avoir un emploi du temps très chargé, il est donc préférable de ne pas attendre à la dernière minute pour planifier les rencontres. Cela vous évitera d'induire des retards inutiles dans la réalisation de votre démarche.

ÉTABLIR LE CALENDRIER DES ÉCHÉANCES ET PRÉVOIR LES RESSOURCES NÉCESSAIRES

Avant de réaliser la démarche proposée, il faudra établir un calendrier des échéances en tenant compte des différentes étapes et prévoir les ressources qui seront nécessaires à leur réalisation.

Les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires devront être déterminées selon la nature des tâches à effectuer, le temps professionnel qui devra y être consacré et les frais de déplacement rattachés à la consultation des informateurs et informatrices clés. Il est à noter qu'il n'y a aucun frais associé à la requête statistique que vous devrez adresser au ministère de la Sécurité publique.

Un modèle de calendrier des échéances, incluant la planification des ressources nécessaires, est présenté à l'annexe 4.

3

PLANIFICATION

Réaliser l'état de situation

PORTRAIT STATISTIQUE DE LA VIOLENCE CONJUGALE SUR LE TERRITOIRE

Cette section présente la marche à suivre pour réaliser le portrait statistique de la violence conjugale sur le territoire. Vous y trouverez des **indications concernant la requête statistique** que vous devez transmettre au MSP, des **considérations méthodologiques** à propos des infractions commises en contexte conjugal, ainsi que les **étapes à suivre pour analyser les statistiques et faire ressortir les faits saillants**.

Faire une requête auprès du ministère de la Sécurité publique

Certaines statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal pour le Québec sont publiées chaque année sur le site Internet du MSP. Il est cependant nécessaire d'acheminer une requête auprès de ce ministère afin d'avoir accès aux statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal pour un territoire donné. Le formulaire de requête fourni en annexe permet de faciliter cette étape (annexe 1).

La requête précisera le territoire couvert par la demande. Il peut s'agir d'une région, d'une municipalité régionale de comté (MRC), d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une municipalité. Le territoire peut également être divisé en sous-territoire. Par exemple, une région X et l'ensemble de ses MRC. Dans tous les cas, nous vous suggérons d'inclure dans votre requête statistique la région administrative dans laquelle le territoire déterminé est situé. Cela facilitera votre analyse puisque les indicateurs qui seront utilisés pour documenter les facteurs associés à la violence conjugale (voir section *Portrait des facteurs associés à la violence conjugale sur le territoire*) pourraient être disponibles à un niveau régional seulement. Vous devrez également inclure l'ensemble du Québec dans votre requête afin d'avoir un point de comparaison.

En plus du territoire, la requête contiendra des précisions sur les statistiques demandées. Il s'agit de déterminer les aspects de la violence conjugale que vous voulez documenter à l'aide des statistiques et de spécifier la période d'observation. Vous pourrez obtenir

MISE EN GARDE

La Mauricie et le Centre du Québec forment deux régions administratives, mais une seule région sociosanitaire. Dans ce cas précis, il est recommandé de faire une requête statistique pour ces deux régions. Cela facilitera la comparaison avec les données permettant de documenter les facteurs associés qui sont disponibles par région sociosanitaire.

des données concernant le nombre et le type de cas déclarés, l'évolution dans le temps, l'âge et le sexe des victimes et des auteurs présumés de violence conjugale et la nature de la relation entre la victime et l'auteur présumé (conjoint ou ex-conjoint). Il est également possible de croiser les variables afin d'obtenir une compréhension plus fine du problème. Cependant, rappelez-vous que plus la requête comporte de variables et de croisements de variables, plus l'analyse des statistiques peut s'avérer complexe. Voici quelques objectifs permettant d'orienter le choix des statistiques à demander :

- Déterminer s'il existe des différences dans les taux d'infractions commises en contexte conjugal dans les secteurs du territoire ;
- Documenter l'évolution du taux d'infractions commises en contexte conjugal sur le territoire ;
- Connaître la nature des infractions commises sur le territoire ;

4

RÉALISATION

- Connaître les groupes d'âge les plus touchés par la violence conjugale ;
- Connaître le profil des victimes et/ou des auteurs présumés de la criminalité commise en contexte conjugal sur le territoire : le sexe et l'âge des victimes et des auteurs présumés, le type de relation entre eux, etc.

Qu'est-ce qu'une infraction commise en contexte conjugal ?

Une infraction commise en contexte conjugal est une infraction contre la personne dont la victime est âgée de 12 ans et plus et dont l'auteur présumé (homme ou femme) est son conjoint, son ex-conjoint, son ami intime ou son ex-ami intime.

Les infractions criminelles considérées concernent principalement la violence physique (homicide, tentative de meurtre, voies de fait, enlèvement et séquestration), l'agression sexuelle et certaines formes de violence psychologique (harcèlement criminel, menaces, appels téléphoniques indécents ou harassants et intimidation)⁸.

D'où proviennent les statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal ?

« Les données sur les infractions commises en contexte conjugal, comme l'ensemble des données sur la criminalité, proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'événement criminel. Ce programme, appelé communément Programme DUC 2, est utilisé par la Sûreté du Québec (SQ), les corps de police municipaux et certains corps et services de police autochtones du Québec pour inscrire la criminalité qu'ils constatent sur le territoire qu'ils desservent. Au Québec, presque toute la population est desservie par des corps de police qui utilisent ce programme »⁹.

Comment sont comptabilisées les infractions ?

« Conformément aux règles de déclaration du Programme DUC 2, les organisations policières peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seule l'infraction la plus grave de chaque événement est comptabilisée dans les statistiques »¹⁰.

Qu'est-ce qu'un taux d'infractions¹¹ ?

Étant donné que la taille de la population influe généralement sur le nombre de crimes et que les territoires ont des populations de taille différente, il n'est pas possible de comparer la criminalité entre des territoires en utilisant le nombre de crimes. Par exemple, 15 agressions sexuelles commises dans une MRC comparativement à 134 dans sa région d'appartenance ne permet pas de déterminer l'importance de ces crimes dans la MRC par rapport à la région.

8. Ministère de la Sécurité publique (Page consultée le 19 juin 2015). *Statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal*, [en ligne], <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/violence-conjugale.html>

9. Note méthodologique rédigée par L. Motard dans Laforest, J. et Maurice, P. (2011). *Violence conjugale dans la région de la Côte-Nord : ampleur du problème, facteurs explicatifs et pistes d'intervention*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/>

10. Ministère de la Sécurité publique (2013). *Criminalité dans un contexte conjugal au Québec. Faits saillants 2012*. Direction de la prévention et de l'organisation policière, Ministère de la Sécurité publique.

11. Tiré et adapté de Motard, L. (2011). *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles – 2^e édition*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/>

Pour contourner le problème, on utilise le taux d'infractions (appelé aussi taux de crimes ou taux de criminalité) qui permet de comparer deux territoires dont la population est de taille différente. Ce taux représente le rapport entre le nombre d'infractions sur un territoire donné et la population de ce territoire, rapport qui est calculé sur la base d'un dénominateur commun de 100 000. Un plus petit dénominateur pourrait être utilisé (1 000 ou 10 000), mais on utilise généralement 100 000 dans les analyses de la criminalité. Concrètement, le taux d'infractions se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'infractions sur le territoire} \times 100\,000}{\text{Population du territoire}}$$

Mentionnons que pour le calcul du taux de criminalité, les chiffres de population sont issus des données démographiques établies annuellement par décret gouvernemental et publiées dans la Gazette officielle du Québec.

Le taux d'infractions est également utile pour comparer des populations d'âge ou de sexe différents. On utilise alors comme dénominateur le nombre de personnes de tel ou tel âge ou de tel sexe habitant sur le territoire donné. Le même raisonnement s'applique pour juger de l'évolution d'un problème dans le temps.

Quelles sont les limites des statistiques de la criminalité ?

Ces statistiques sont influencées par les pratiques policières, notamment par le nombre de policiers affectés à un problème. Les pratiques policières peuvent varier dans le temps et même d'un corps policier à l'autre.

Il faut également garder à l'esprit qu'elles fournissent un portrait partiel de la criminalité commise en contexte conjugal puisqu'une infraction doit franchir trois étapes pour y figurer : être détectée, être signalée aux autorités policières et être enregistrée par celles-ci au Programme DUC 2.

De plus, lorsqu'on regarde l'évolution de la criminalité dans le temps à partir de taux, il faut tenir compte des modifications dans les caractéristiques sociodémographiques de la population, telles que des modifications dans la structure d'âge, qui peuvent expliquer, en partie du moins, certaines variations dans le temps.

Pour en savoir plus, consultez le *Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles - 2^e édition*¹².

Quelles sont les limites particulières des statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal ?

En plus de ces limites, il faut garder à l'esprit que les statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal documentent des événements criminels qui ont été commis dans un contexte conjugal. Elles permettent donc de faire le lien entre l'auteur et la victime d'un événement particulier. Elles ne permettent pas d'illustrer la dynamique de violence et les motivations sous-jacentes à l'infraction commise.

12. Motard, L. (2011). *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles – 2^e édition*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/>

Les résultats de votre requête (nombre d'infractions et taux) seront présentés sous forme de tableaux dans le logiciel Excel. Dans le cas où le nombre d'infractions serait inférieur à dix, seul le taux vous sera fourni. Cette façon de faire évite que les auteurs présumés et les victimes des infractions commises ne soient facilement identifiables.

Analyser les statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal

L'analyse des statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal qui proviennent du Programme DUC 2 peut se faire en différentes étapes complémentaires : caractériser le problème, comparer les observations à d'autres territoires et observer la variation des taux d'infractions dans le temps.

La première étape vous aidera à décrire la violence conjugale telle qu'elle se présente dans les statistiques. Il s'agit de caractériser le problème en regardant les catégories d'infractions les plus fréquentes, le sexe et l'âge des victimes et des auteurs présumés, le type de relation entre ceux-ci, la répartition des infractions sur le territoire à l'étude, etc. La deuxième étape de l'analyse consiste à les comparer avec celles d'un ou plusieurs autres territoires de la région, avec celles de l'ensemble de la région et avec l'ensemble du Québec. La troisième étape consiste à observer la variation des taux d'infractions dans le temps.

Les différentes étapes de l'analyse vous permettront de faire ressortir des faits saillants. À titre d'exemple, vous pourriez constater qu'un groupe d'âge est plus touché que les autres par la violence conjugale

Un fait saillant est l'expression d'une réalité qui mérite d'être retenue parce qu'elle permet de caractériser le territoire ciblé au regard de la violence conjugale.

déclarée aux autorités policières, que le taux d'infractions commises en contexte conjugal est plus élevé que pour l'ensemble du Québec ou que le taux d'infractions commises en contexte conjugal est en baisse comparative-ment aux cinq années précédentes. Ces faits saillants pourront par la suite être validés et contextualisés lors de la consultation réalisée auprès d'informateurs et d'informa-

trices clés. Si vous avez besoin de soutien dans l'analyse des données transmises par le MSP, vous pouvez adresser vos questions et commentaires à dps-statistique@msp.gouv.qc.ca.

L'exemple présenté dans les pages suivantes illustre les différentes étapes de l'analyse des statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal sur un territoire et les faits saillants qui peuvent en être dégagés.

ANALYSE DES STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ COMMISE EN CONTEXTE CONJUGAL

Caractériser le problème

Le tableau 2 présente les taux d'infractions par 100 000 habitants commises dans un contexte conjugal par groupes d'âge pour la région en 2014.

Tableau 2 Taux d'infractions par 100 000 habitants commises dans un contexte conjugal, par groupes d'âge, pour la région, 2014

Groupes d'âge	12 à 17	18 à 24	25 à 29	30 à 39	40 à 49	50 à 59	60 et +	Total
Taux par 100 000	422,6	1 502,0	1 188,5	982,5	556,2	227,9	33,8	568,7

Groupes d'âge avec des taux plus élevés que celui de la région

Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2.

Fait saillant concernant la répartition du taux d'infractions commises en contexte conjugal selon les groupes d'âge :

- Des différences marquées existent entre les groupes d'âge concernant les taux d'infractions commises en contexte conjugal sur le territoire. Les 18 à 39 ans ont les taux d'infractions par 100 000 habitants les plus élevés dans la région. Plus particulièrement, il semble que ce soit les jeunes adultes de 18 à 24 ans qui aient les plus hauts taux d'infractions par 100 000 habitants commises dans un contexte conjugal.

Afin de raffiner l'analyse, le tableau 3 présente les taux d'infractions par 100 000 habitants commises dans un contexte conjugal par groupes d'âge et par sexe pour la région en 2014.

Tableau 3 Taux d'infractions par 100 000 habitants commises dans un contexte conjugal par groupes d'âge et selon le sexe pour la région en 2014

Groupes d'âge	Taux d'infractions par 100 000 habitants	
	Hommes	Femmes
12 à 17	25,1	837,5
18 à 24	386,3	2 746,4
25 à 29	512,8	1 949,5
30 à 39	407,5	1 617,8
40 à 49	238,9	881,1
50 à 59	198,0	561,0
60 et +	59,3	64,0
Total	228,8	928,7

Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2.

Fait saillant concernant la répartition du taux d'infractions commises en contexte conjugal selon le sexe :

- Les taux d'infractions commises en contexte conjugal envers les femmes sont plus élevés que les taux d'infractions commises envers les hommes, et ce, pour tous les groupes d'âge.

Comparer avec d'autres territoires

Tableau 4 Taux d'infractions par 100 000 habitants commises dans un contexte conjugal par MRC, région, 2014

MRC	Nombre infractions	Taux par 100 000	Population de 12 ans et +
MRC a	21	196,1	10 711
MRC b	88	305,8	28 776
MRC c	285	934,5	30 496
MRC d	28	824,3	3 397
MRC e	29	526,7	5 506
MRC f	24	517,0	4 642
Total région	475	568,7	83 528
Total Québec	17 321	255,0	6 797 452

Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2.

- Avec un taux d'infractions commises en contexte conjugal de 934,5, la MRC c est la MRC ayant le taux d'infractions par 100 000 habitants le plus élevé de la région et un taux supérieur à celui de la région et du Québec. La MRC d présente également un taux supérieur à celui de la région et du Québec.

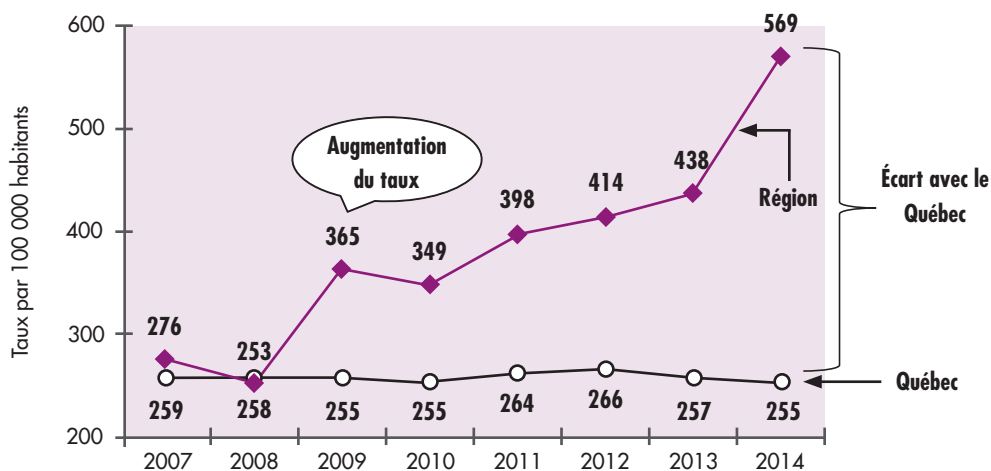
- Toutes les MRC de la région, sauf la MRC a, affichent des taux d'infractions commises en contexte conjugal supérieur à celui du Québec (255 par 100 000 habitants).

Fait saillant concernant la répartition de la violence conjugale sur le territoire :

- Toutes les MRC de la région, sauf la MRC a, affichent des taux d'infractions commises en contexte conjugal supérieurs à celui pour l'ensemble du Québec. La violence conjugale affecte donc l'ensemble du territoire, même si les MRC c et d sont les plus fortement touchées.

Observer la variation des taux d'infractions dans le temps

Figure 2 Évolution du taux d'infractions par 100 000 habitants commises dans un contexte conjugal, région et ensemble du Québec, 2007-2014



Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2.

- Depuis 2007, le taux d'infractions par 100 000 habitants commises dans un contexte conjugal est en croissance dans la région.

- L'écart entre le taux pour la région et celui de l'ensemble du Québec augmente dans le temps.

Fait saillant concernant l'évolution du taux d'infractions commises en contexte conjugal dans la région :

- Malgré une stabilité dans le taux de violence conjugale pour l'ensemble du Québec, la région affiche une augmentation marquée du taux d'infractions commises en contexte conjugal.

PORTRAIT DES FACTEURS ASSOCIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE SUR LE TERRITOIRE

Cette section présente la marche à suivre pour réaliser le portrait des facteurs associés à la violence conjugale sur le territoire. Vous y trouverez **une présentation des facteurs** pouvant faire l'objet de l'analyse, des **informations concernant l'extraction des données**, ainsi que les **étapes à suivre pour analyser les données et faire ressortir les faits saillants**.

Un facteur associé à la violence conjugale est une caractéristique des personnes, de leurs relations ou de leur environnement pour laquelle une association statistique avec la violence conjugale est démontrée ou possible, il ne s'agit cependant pas d'une relation de cause à effet.

La violence conjugale est une problématique complexe et n'a pas de cause unique. Elle résulte plutôt de l'interaction entre différents facteurs individuels, relationnels, communautaires et sociétaux¹³. Dans le domaine de la violence conjugale, il est rare d'avoir une preuve irréfutable d'une association entre un facteur et la violence conjugale et le jugement appliqué dans le présent exercice n'est pas infail-

lible. Par ailleurs, la présence d'une association entre une variable et la violence conjugale ne signifie pas qu'il s'agit d'une cause de ce problème. Il arrive même qu'un facteur associé soit la conséquence plutôt que la cause de la violence conjugale.

Les facteurs retenus sont ceux pour lesquels une association avec la violence conjugale est démontrée ou possible et pour lesquels des données sont disponibles aux niveaux régional et provincial. Dans le présent guide, l'association entre un facteur et la violence conjugale est considérée, sous toute réserve, comme étant possible lorsque 1) les études disponibles ne permettent pas de conclure à l'absence d'association entre un facteur et la violence conjugale ou 2) qu'une tendance semble se dessiner malgré le fait que peu d'études se soient intéressées à l'association entre ce facteur et la violence conjugale¹⁴.

Une liste de facteurs pouvant être associés à la violence conjugale et pour lesquels des indicateurs sont disponibles à l'échelle régionale est présentée au tableau 5. Ce tableau présente également l'association qui existe entre chacun des facteurs et la violence conjugale. Il peut être utile de s'y référer lors de l'analyse des données pour faire ressortir les faits saillants. Les considérations méthodologiques entourant le choix des facteurs sont présentées à l'annexe 2.

Si vous désirez davantage d'information, des fiches détaillées présentant chacun des facteurs, les références consultées, ainsi que des considérations particulières concernant les personnes âgées, les personnes handicapées, les autochtones, les personnes immigrantes ou appartenant à une minorité ethnoculturelle, les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres et les hommes victimes de violence sont présentées à l'annexe 3.

13. Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A. et Lozano-Ascencio, R. (Eds.) (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : Organisation mondiale de la santé.

14. Laforest, J. et Maurice, P. (2011). *Violence conjugale dans la région de la Côte-Nord : ampleur du problème, facteurs explicatifs et pistes d'intervention*. Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/>

Tableau 5 Facteurs pouvant être associés à la violence conjugale sur un territoire

Facteurs	Association avec la violence conjugale
Chômage	De façon générale, les études démontrent que le chômage chez l'homme, ou avoir un partenaire sans emploi pour la femme, est associé à la violence conjugale. Par ailleurs, les études sont moins claires en ce qui a trait à l'effet du chômage de la femme sur la violence dont elle est victime.
Revenu	Des études réalisées dans divers contextes ont permis de démontrer que, même si la violence conjugale n'épargne aucun groupe socioéconomique, les femmes qui vivent dans la pauvreté sont plus touchées. Cependant, il n'est pas clairement établi si la faiblesse des revenus est en cause ou bien si cette association est plutôt attribuable à des facteurs concomitants à la pauvreté.
Niveau de scolarité	Même s'il existe un lien complexe entre le niveau de scolarité et la violence conjugale, de nombreuses études font ressortir qu'un faible niveau de scolarité est un facteur souvent associé au fait de commettre ou de subir ce type de violence. Un niveau de scolarité plus élevé peut être un facteur de protection puisque les femmes ayant un niveau d'études plus élevé, ou les partenaires dont le niveau de scolarité est équivalent, rapportent des taux de violence conjugale plus faibles.
Soutien social	Le soutien social ¹⁵ peut agir comme facteur de protection contre la violence conjugale. Inversement, un faible soutien social est associé à la victimisation de la femme par un partenaire. L'influence du soutien social pourrait cependant varier selon certaines caractéristiques du milieu de vie ou pour certaines personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale. L'absence de soutien social peut également être une conséquence de l'isolement imposé par l'auteur de la violence à l'égard de la victime.
Habitudes de consommation d'alcool	La nature de l'association entre la consommation d'alcool et la violence conjugale ne fait pas consensus. Alors que certains chercheurs considèrent que la consommation d'alcool est un facteur circonstanciel qui augmente la probabilité de violence en diminuant les inhibitions, d'autres font valoir qu'une consommation d'alcool excessive peut envenimer les disputes au sein d'un couple. Cependant, malgré cette absence de consensus, les faits montrent que la consommation d'alcool de l'homme est associée à la violence exercée à l'endroit d'une femme.
Santé physique	Certaines études démontrent une association entre le fait de déclarer avoir une mauvaise santé physique et la violence subie de la part d'un partenaire, et ce, tant chez les femmes que chez les hommes. Chez la femme et chez les enfants, il s'agit souvent d'une conséquence du vécu de violence.

4

RÉALISATION

15. Le soutien social se définit comme étant le soutien des amis, de la famille ou de la collectivité. Il est généralement associé à un meilleur état de santé. Ce soutien peut par exemple prendre la forme d'un soutien émotionnel ou faciliter l'accès à des ressources matérielles, à des services ou à de l'information. Le soutien social peut notamment contribuer à la résolution de problèmes, offrir des ressources permettant d'améliorer la qualité de vie, aider à faire face à l'adversité ou agir comme facteur de protection contre la violence conjugale. (Agence de la santé publique du Canada (Page consultée le 23 février 2015), *Réseaux de soutien social*, [en ligne], <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/determinants/determinants-fra.php>)

Facteurs	Association avec la violence conjugale
Santé mentale	La dépression et les problèmes de santé mentale sont associés à la violence conjugale. En effet, les études démontrent que la dépression et les problèmes de santé mentale chez la femme, ou le fait d'avoir un partenaire ayant une mauvaise santé mentale, est associé à la violence conjugale. Chez la femme et chez les enfants, il peut s'agir aussi d'une conséquence du vécu de violence.
Mauvais traitements subis dans l'enfance	Les mauvais traitements subis dans l'enfance (négligence, abus physiques, agressions sexuelles et mauvais traitements psychologiques) est un des facteurs associés à la violence conjugale les plus consistants dans la documentation scientifique. De plus, cette association se retrouve tant pour la victimisation que pour la perpétration de violence conjugale.
Délinquance	Un comportement délinquant ou le recours à la violence à l'adolescence peut se répercuter dans les relations amoureuses. Des études indiquent que la délinquance chez les adolescents, notamment la commission d'actes de violence, les rend plus susceptibles d'être violent envers une partenaire, tant au cours de l'adolescence qu'à l'âge adulte.
Criminalité et violence dans le milieu	Le contexte social dans lequel évoluent les personnes peut avoir une influence sur la violence conjugale. À ce titre, la criminalité est une caractéristique à considérer dans l'analyse du problème sur un territoire. Bien que peu nombreuses, certaines études associent en effet la violence conjugale et la criminalité du milieu de vie de l'homme adulte et de l'adolescent à la violence exercée envers une partenaire intime.

Extraire les données permettant de documenter les facteurs associés à la violence conjugale

Des exemples d'indicateurs permettant de documenter les facteurs pouvant être associés à la violence conjugale sur le territoire ciblé sont présentés à l'annexe 5. Vous pourrez extraire les données à partir de différentes sources telles que l'Infocentre de santé publique, Santéscope et la Santé de la population : portrait d'une richesse collective pouvant être consultés sur le site Internet de l'INSPQ (<http://www.inspq.qc.ca>), ainsi qu'à partir du site Internet de l'ISQ (<http://www.stat.gouv.qc.ca/>).

Qu'est-ce qu'un indicateur ?

Un indicateur est une mesure pouvant résumer un ensemble de statistiques ou servir de mesure indirecte lorsque l'information n'est pas disponible¹⁶. Par exemple, pour illustrer le facteur *Criminalité et violence dans le milieu*, les taux d'infractions contre la personne peuvent être utilisés.

Quelles sont les limites des indicateurs ?

Les indicateurs utilisés pour illustrer les différents facteurs associés à la violence conjugale seront choisis selon leur disponibilité à l'échelle régionale, ils peuvent donc être différents de ceux que l'on retrouve dans la documentation scientifique.

De plus, puisque plusieurs sources de données peuvent être utilisées pour calculer les différents indicateurs, les données ne sont pas nécessairement disponibles pour la même année de référence. Par exemple, vous pourriez y retrouver des données concernant les habitudes de consommation d'alcool pour une année de référence et des données concernant le soutien social pour une autre année.

Enfin, les données permettant d'illustrer un facteur pourraient ne pas être ventilées par sexe ou ne pas être disponibles pour certaines régions.

Le choix des indicateurs proposés pour illustrer les différents facteurs a été fait selon leur possible disponibilité à l'échelle régionale. Le tableau 9 présenté à l'annexe 5 indique, pour chacun des facteurs associés à la violence conjugale, des exemples d'indicateurs pouvant être utilisés. Dans certains cas, il peut être recommandé d'utiliser plus d'un indicateur pour mieux documenter le facteur.

Analyser les facteurs associés à la violence conjugale sur le territoire

L'analyse des facteurs associés à la violence conjugale vous permettra de faire ressortir quels sont les facteurs possiblement associés à la violence conjugale sur le territoire ciblé et de le positionner par rapport à l'ensemble du Québec. Il est important de garder à l'esprit qu'aucun lien causal n'a été déterminé entre les facteurs analysés dans cette section et la violence conjugale. Tout au plus, il existe des preuves de leur association avec la violence conjugale.

MISE EN GARDE

La région administrative du Nord-du-Québec inclut trois régions sociosanitaires, soit le Nord-du-Québec, le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James. Dans ce cas précis, compte tenu que les statistiques de la criminalité commise en contexte conjugal sont disponibles par région administrative, il est recommandé d'extraire les données de ces trois régions sociosanitaires pour documenter les facteurs associés. Cela facilitera la comparaison.

16. Pineault, R. et Daveluy, C. (1990). *La planification de la santé : concepts, méthodes, stratégies*. 5^e impression, Éditions Agence d'ARC inc., Montréal, p. 100.

Vous devez, pour chacun des facteurs présentés au tableau 5, utiliser les données extraites des différentes sources consultées pour situer le territoire ciblé par rapport à l'ensemble du Québec afin de déterminer s'il s'en distingue favorablement ou défavorablement, ou s'il se situe plutôt dans la moyenne québécoise¹⁷. Les considérations méthodologiques concernant le choix des facteurs sont présentées en détail à l'annexe 2.

Il est important de noter que les facteurs présentés dans ce guide d'analyse sont ceux pour lesquels des indicateurs sont généralement disponibles à l'échelle régionale. Certains autres facteurs qui ne peuvent être documentés à l'aide de données statistiques pourront être abordés lors de la consultation (voir Section *Recherche d'informations complémentaires et validations des portraits*).

Un modèle de tableau que vous pourrez compléter afin de positionner le territoire par rapport à l'ensemble du Québec au regard des différents facteurs associés à la violence conjugale est présenté à l'annexe 6. Il faut cependant garder à l'esprit que le fait d'avoir une position favorable par rapport à l'ensemble du Québec sur un facteur particulier ne signifie pas d'emblée qu'il ne faut pas agir sur ce facteur. Cet exercice vous permettra plutôt de cibler les facteurs sur lesquels il faut agir en priorité, et ce, en tenant compte des informations complémentaires qui pourront vous être fournies par les informateurs et les informatrices clés.

L'exemple présenté à la page suivante illustre comment analyser les facteurs associés à la violence conjugale sur un territoire à l'aide des différents indicateurs afin de positionner ce territoire par rapport à l'ensemble du Québec. Les faits saillants qui pourraient en être dégagés y sont également présentés.

17. Afin de déterminer si la différence observée entre la région et l'ensemble du Québec est statistiquement significative, c'est-à-dire s'il y a réellement une différence ou si la différence n'est que le fruit du hasard, il est possible d'effectuer certains tests statistiques. Pour ce faire, il est préférable de s'adresser à un statisticien.

ANALYSE DES FACTEURS ASSOCIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE SUR LE TERRITOIRE

Facteur Soutien social

Le tableau 6 présente les données disponibles à propos du facteur *Soutien social* pour votre région et l'ensemble du Québec.

Tableau 6 Proportion de personnes de 12 ans et plus présentant un niveau faible ou modéré de soutien émotionnel ou informationnel au cours d'une période de 12 mois, 2010

Régions	Pourcentage
Ensemble du Québec	12,0
Région	8,1

Source : données de Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes.

Fait saillant concernant le facteur *Soutien social* :

- Le pourcentage de personnes de 12 ans et plus présentant un niveau faible ou modéré de soutien émotionnel ou informationnel au cours d'une période de 12 mois dans la région est plus faible que pour l'ensemble du Québec. La région semble donc occuper une position favorable par rapport à l'ensemble du Québec pour cet indicateur.

Facteur Habitudes de consommation d'alcool

Le tableau 7 présente les données disponibles à propos du facteur *Habitudes de consommation d'alcool* pour votre région et l'ensemble du Québec.

Tableau 7 Proportion de personnes de 12 ans et plus présentant une consommation élevée d'alcool au cours d'une période de 12 mois, 2009

Régions	Pourcentage
Ensemble du Québec	18,2
Région	27,2

Source : données de Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes.

Fait saillant concernant le facteur *Habitudes de consommation d'alcool* :

- Le pourcentage de personnes de 12 ans et plus présentant une consommation abusive d'alcool au cours d'une période de 12 mois est plus élevé dans la région que dans l'ensemble du Québec. La région semble donc occuper une position défavorable par rapport à l'ensemble du Québec pour cet indicateur.

RECHERCHE D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET VALIDATION DES PORTRAITS

Cette section présente la marche à suivre pour compléter et valider les portraits en consultant un certain nombre de personnes ayant une bonne connaissance du problème. Vous y trouverez des indications concernant les **objectifs, la planification et la réalisation de la consultation**, ainsi que la manière de **traiter et d'analyser l'information** recueillie.

Déterminer les objectifs de la consultation

La consultation auprès d'informateurs et d'informatrices clés a pour principal objectif de compléter le portrait statistique de la violence conjugale et le portrait des facteurs pouvant être associés à la violence conjugale et de valider les faits saillants qui en sont ressortis. Cela vous permettra à la fois d'avoir une compréhension plus fine du problème et de contextualiser les informations recueillies, voire même de détecter certaines résistances quant à l'interprétation possible des données.

En plus de valider les informations recueillies et les principaux constats, certains points pourraient être abordés avec les personnes consultées. En voici quelques exemples :

- L'influence de facteurs pouvant être associés à la violence conjugale pour lesquels aucun indicateur n'est disponible. À titre d'exemple, la tolérance à l'égard de la violence, les rôles sexuels stéréotypés, les inégalités entre les hommes et les femmes ou les barrières à la déclaration ne sont pas documentés dans les statistiques et pourraient être abordés.
- Certaines considérations susceptibles de contribuer à la violence conjugale sur le territoire, tels que des changements récents au niveau de l'emploi.
- Les groupes ou les populations à cibler en priorité pour prévenir la violence conjugale sur le territoire.
- Des modifications au sein de la population de référence, par exemple au niveau de la répartition de la population par groupes d'âge ou en lien avec l'exode massif des jeunes vers les grands centres, qui devraient être prises en compte dans l'analyse de l'évolution de la violence conjugale dans le temps.
- Les données de fréquentation des ressources d'aide au niveau local qui pourraient compléter le portrait statistique.
- Les pistes d'action pour prévenir la violence conjugale sur le territoire en tenant compte du contexte spécifique et des facteurs associés.
- L'ensemble de l'offre de services disponibles sur le territoire afin d'en dresser un inventaire.

En somme, vous devrez déterminer les éléments devant être abordés lors de cette consultation en tenant compte de vos besoins en information complémentaire et des faits saillants qui ressortent du portrait statistique et du portrait des facteurs associés que vous aurez dressés.

Les informateurs et informatrices clés sont des personnes qui, par leur position, leurs actions ou leurs responsabilités, ont une bonne connaissance du problème à l'étude.

Ils peuvent représenter des clientèles ou des territoires, avoir des responsabilités dans un organisme communautaire, être des experts de la problématique ou être une source d'informations complémentaires utiles à l'analyse.

Planifier et réaliser la consultation

Afin de vous accompagner dans la réalisation de cette consultation, le *Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés*¹⁸ est à votre disposition. Vous trouverez dans ce guide l'information nécessaire pour vous aider à planifier et à réaliser la consultation (identifier les personnes à consulter, déterminer le nombre de personnes à consulter, préparer et réaliser les entretiens). Il est disponible en ligne sur le site Internet de l'Institut national de santé publique du Québec.

Les personnes à consulter devront être identifiées dans un souci de tenir compte de l'ensemble du territoire ciblé, de toutes les clientèles, des différents secteurs d'activités et de ce qu'ils peuvent amener comme informations complémentaires. Par exemple, les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale pourraient vous fournir des statistiques sur les demandes d'aide (au téléphone, en face à face ou en hébergement), ainsi que des données socioéconomiques sur les femmes qui recourent à leurs services. Le corps de police desservant votre territoire pourrait quant à lui vous transmettre certaines données concernant par exemple le nombre de déplacements liés au contexte conjugal ou le nombre de références effectuées visant les ressources en matière de violence conjugale.

Les membres du groupe intersectoriel mis sur pied ou désigné pour soutenir votre démarche pourront vous aider à compléter la liste des personnes à rencontrer. L'inventaire des différents groupes ou organismes interpellés par la problématique de la violence conjugale sur le territoire que vous aurez complété à l'étape 2 pourra également vous être utile pour identifier les personnes à consulter. À titre indicatif, ces personnes pourraient provenir de différents secteurs d'activités, tels que la santé et les services sociaux, les services policiers, le milieu scolaire, les services d'aide aux victimes et aux enfants exposés à la violence conjugale, les organismes pour hommes ayant des comportements violents et les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC).

La consultation pourra être réalisée par entretiens individuels semi-dirigés ou par groupe de discussion (ou entretien de groupe). Vous pourrez également combiner ces deux méthodes. Le choix de la méthode dépendra notamment de la disponibilité des personnes qui réaliseront la consultation et de celle des personnes qui seront consultées. Par exemple, si plusieurs des personnes ciblées siègent sur une même table de concertation, un groupe de discussion pourrait être réalisé lors d'une de leur rencontre.

Il faut garder à l'esprit que, quelle que soit la méthode retenue, les informations colligées devront être traitées et analysées, ce qui requiert un certain temps. La façon de procéder présentée dans le *Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés* pourra également être utile si vous choisissez de faire des groupes de discussion. Certaines considérations entourant le nombre d'entretiens à réaliser y sont aussi présentées.

Traiter et analyser l'information recueillie

Peu importe la méthode retenue pour la consultation, vous devrez rassembler et codifier le matériel recueilli, repérer et classer les informations significatives et analyser ces informations pour en dégager des faits saillants. La marche à suivre pour réaliser ces différentes étapes est présentée en détail dans le *Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés*.

18. Laforest, J., Bouchard, L. M. et Maurice, P. (2011). *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés - 2^e édition*. Québec, Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/>

FORMULATION DE L'ÉTAT DE SITUATION DE LA VIOLENCE CONJUGALE SUR LE TERRITOIRE

Cette étape constitue l'aboutissement du cheminement que vous avez parcouru pour formuler l'état de situation de la violence conjugale sur le territoire ciblé. Cet état de situation vous permettra de déterminer les priorités d'action et de faciliter la planification d'interventions préventives. Les faits saillants que vous aurez dégagés au cours des différentes étapes de la démarche proposée dans ce guide permettront de mieux comprendre la réalité vécue sur le territoire et de déterminer des priorités d'action susceptibles de contribuer à la prévention de la violence conjugale.

Jusqu'à présent, le portrait statistique de la criminalité en contexte conjugal vous a permis de documenter les infractions commises en contexte conjugal sur un territoire ciblé, de mieux comprendre la répartition de la violence conjugale sur le territoire et d'identifier les groupes les plus touchés. Le portrait des facteurs vous a permis quant à lui de faire ressortir les éléments pouvant être associés à la violence conjugale sur le territoire et facilitera l'identification des cibles d'intervention prioritaires. Finalement, en plus d'enrichir l'interprétation des principaux constats découlant de la réalisation de ces deux portraits, la consultation de personnes interpellées par la violence conjugale sur le territoire ciblé a été l'occasion d'obtenir certaines informations complémentaires nécessaires à la formulation de l'état de situation.

Afin de réaliser un état de situation reflétant le plus fidèlement possible la réalité du territoire ciblé, vous devez garder à l'esprit que :

- les infractions commises en contexte conjugal rapportées à la police ne représentent qu'une partie de la violence conjugale vécue sur un territoire, le portrait réalisé à partir de ces données est donc une sous-estimation de la réalité.
- la présence d'une association entre un facteur et la violence conjugale ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'une cause de ce problème, il pourrait plutôt en être une conséquence.
- certaines données utilisées pour l'analyse sont disponibles par MRC, alors que d'autres peuvent être disponibles au niveau régional seulement, les données peuvent donc ne pas couvrir nécessairement un même territoire.
- les statistiques concernant les infractions commises en contexte conjugal sont disponibles pour la population de 12 ans et plus, tandis que les indicateurs utilisés pour mesurer les facteurs associés peuvent faire référence à une population différente. Il faut indiquer les populations de référence et en tenir compte, dans la mesure du possible, dans la formulation de l'état de situation.

Vous devez maintenant regrouper les faits saillants obtenus aux étapes précédentes ainsi que les informations recueillies auprès des informateurs et informatrices clés. Cela vous permettra d'énumérer les principaux constats au regard de la violence conjugale sur le territoire, des facteurs pouvant y être associés et des groupes ou populations à prioriser dans la mise en œuvre de programmes de prévention primaire.

Cet état de situation peut prendre différentes formes (rapport, tableau, fiche, etc.), selon vos besoins. Pour les fins de diffusion des résultats, nous vous recommandons fortement de toujours indiquer la source de vos données.

FORMULATION DE L'ÉTAT DE SITUATION DE LA VIOLENCE CONJUGALE SUR LE TERRITOIRE

La réalisation du **portrait statistique de la violence conjugale sur le territoire** a permis de faire ressortir que :

- Les 18 à 24 ans, les 25 à 29 ans et les 30 à 39 ans ont les taux d'infractions commises en contexte conjugal par 100 000 habitants les plus élevés dans la région et ont tous des taux d'infractions supérieurs à celui de l'ensemble de la région. Le taux le plus élevé se retrouvant chez les 18 à 24 ans.
- Les taux d'infractions commises en contexte conjugal envers les femmes sont plus élevés que les taux d'infractions commises envers les hommes, et ce, pour tous les groupes d'âge.
- La MRC c est celle où on rapporte le taux le plus élevé de violence conjugale sur le territoire ciblé. En plus d'être le plus élevé de la région, le taux d'infractions commises en contexte conjugal par 100 000 habitants est supérieur à celui de la région et du Québec.
- Le taux d'infractions commises dans un contexte conjugal par 100 000 habitants pour la région est en croissance depuis plusieurs années alors que celui de l'ensemble du Québec est relativement stable. De plus, l'écart entre le taux pour la région et celui de l'ensemble du Québec augmente dans le temps.

La réalisation du **portrait des facteurs pouvant être associés à la violence conjugale sur le territoire** a permis de faire ressortir que :

- Le pourcentage de personnes de 12 ans et plus présentant un niveau faible ou modéré de soutien émotionnel ou informationnel au cours d'une période de 12 mois dans la région est plus faible que dans l'ensemble du Québec. La région semble donc occuper une position favorable par rapport à l'ensemble du Québec pour cet indicateur.
- Le pourcentage de personnes de 12 ans et plus présentant une consommation abusive d'alcool au cours d'une période de 12 mois est plus élevé dans la région que dans l'ensemble du Québec. La région semble donc occuper une position défavorable par rapport à l'ensemble du Québec pour cet indicateur.

La **consultation auprès des informateurs et informatrices clés** a permis d'obtenir de l'information supplémentaire, ainsi que de contextualiser et valider les constats. En effet, les entrevues réalisées ont permis de faire ressortir que :

- Depuis quelques années, il y a un problème de consommation abusive d'alcool chez les jeunes fréquentant les différentes écoles secondaires du territoire lors des parties qui ont lieu dans les écoles, et ce, malgré le fait que la consommation d'alcool y soit interdite et qu'un contrôle soit exercé.

- Les relations amoureuses sont précoces et la violence s'installe rapidement chez les jeunes : « *Ce qu'on voit chez les adultes, on le voit aussi chez les jeunes. La violence verbale est très répandue et considérée comme acceptable chez les jeunes. Il y a une banalisation de la violence sur Internet et dans les jeux vidéo et ça se répercute dans la vraie vie* ».
- Il semble y avoir beaucoup de jalousie et de violence dans les relations amoureuses des jeunes et les adolescentes semblent trouver ça normal.
- Les jeunes femmes ne sont pas nécessairement plus touchées par la violence conjugale que les femmes plus âgées, mais il semble qu'elles dénoncent davantage la violence conjugale et qu'elles le font plus rapidement que par le passé. En effet, une intervenante œuvrant au sein d'une maison d'hébergement a précisé qu'au moment où les jeunes femmes demandent de l'aide, la durée de l'union avec l'auteur de la violence est plus courte que par le passé. Elle a également mentionné qu'une campagne de sensibilisation déployée dans la région a pu contribuer à faire connaître les droits des victimes de violence conjugale et les ressources d'aide.
- Le soutien social présent au sein de certaines communautés semble également contribuer à faciliter le recours des jeunes femmes aux ressources d'aide puisque leurs proches les y encouragent et leur offre le support dont elles ont besoin.

En somme :

- › Le portrait statistique de la violence conjugale sur le territoire a permis de cibler un groupe à prioriser (les jeunes et les jeunes adultes) et un secteur où le taux d'infractions commises en contexte conjugal est le plus élevé de la région (MRC c).
- › Le portrait des facteurs pouvant être associés à la violence conjugale sur le territoire a permis de faire ressortir que la région se situe favorablement par rapport à l'ensemble du Québec quant au soutien social et défavorablement quant aux épisodes de consommation abusive d'alcool.
- › La consultation a permis de valider les différents constats et de faire ressortir que la violence s'installe rapidement dans les relations amoureuses des jeunes et qu'elle ne se vit pas seulement chez les jeunes adultes (18 à 25 ans), ce que les statistiques ne permettaient pas de démontrer puisqu'elles ne rendent compte que des infractions déclarées à la police. De plus, elle a permis de faire ressortir les problèmes de consommation abusive d'alcool chez les jeunes et l'acceptabilité de la violence, facteur pouvant être associé à la violence conjugale mais qui ne peut être documenté par les statistiques.

Puisque la violence est présente dans les relations amoureuses des jeunes et des jeunes adultes et qu'elle semble s'installer rapidement, ils deviennent l'une des cibles de prévention à prioriser dans le choix des programmes de prévention primaire. Le programme à mettre en place pourrait par ailleurs s'inscrire en continuité de la campagne de sensibilisation déployée dans la région qui semble, selon les différentes personnes rencontrées, avoir contribué à faire connaître les droits des victimes de violence conjugale et les ressources d'aide qui sont à leur disposition.

Tirer profit de l'état de situation

À cette étape, vous avez en main un état de situation de la violence conjugale sur le territoire qui permet de faire ressortir, à partir des faits saillants, des cibles possibles de prévention.

Vous pouvez maintenant tirer profit de cet état de situation en élaborant un plan d'action visant à mettre en œuvre une ou des interventions préventives à plus ou moins long terme.

Afin de vous accompagner dans la réalisation d'un plan d'action, le guide *Passer d'un diagnostic de sécurité à un plan d'action : un guide à l'intention des collectivités locales*¹⁹ est à votre disposition. Vous y trouverez des indications quant aux conditions devant être réunies et à la manière de tirer profit de l'état de situation que vous aurez réalisé et à la planification des actions.

Pour vous aider dans votre réflexion, un inventaire des programmes de prévention primaire de la violence conjugale implantés et évalués depuis quelques années au Québec a été réalisé. Le but de cet inventaire est de fournir des exemples de programmes québécois, aucun jugement n'est porté sur ces programmes. Chacun des programmes répertoriés est décrit à l'annexe 7. Les programmes répertoriés ont pour objectif de prévenir la violence conjugale ou la violence dans les relations amoureuses des jeunes et font, pour la plupart, la promotion de rapports égalitaires entre les hommes et les femmes. Ils s'adressent à l'ensemble de la population ou à des groupes précis. Les initiatives visant les enfants exposés à la violence conjugale ayant une composante préventive ont également été prises en compte.

Les principes suivants peuvent également guider votre réflexion entourant le choix d'un programme de prévention²⁰ :

- Privilégier une combinaison d'interventions et cibler différents contextes.
- Inclure une variété de méthodes.
- Inclure suffisamment d'interventions pour produire les effets souhaités et assurer le suivi nécessaire pour maintenir ces effets.
- Reposer sur des assises théoriques.
- Être axé sur la promotion de relations positives.

Nous entendons par intervention préventive toute intervention visant à prévenir la violence conjugale avant qu'elle ne survienne, on parle alors de prévention primaire.

Les interventions visant principalement à offrir des services aux victimes ou aux conjoints ayant des comportements violents sont fondamentales. Cependant, puisqu'il s'agit davantage de prévention secondaire et tertiaire, ce type d'interventions n'est pas couvert par ce guide.

19. Laforest, J., Bouchard, L. M. et Maurice, P. (2010). *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Passer d'un diagnostic de sécurité à un plan d'action : un guide à l'intention des collectivités locales*. Québec, Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/>

20. Nation, M., Crusto, C., Wandersman, A., Kumpfer, K. L., Seybolt, D., Morrissey-Kane, E. et Davino, K. (2003). What works in prevention: Principles of effective prevention programs. *American Psychologist*, 58, 449-456.

- Être entrepris suffisamment tôt dans la vie des individus pour avoir un impact maximal sur le développement des comportements problématiques.
- Être adapté au groupe ciblé et impliquer celui-ci dans la planification et la mise en œuvre des interventions.
- Avoir des objectifs clairs et inclure une évaluation des résultats.
- Engager un personnel bien formé.

EN SOMME...

L'état de situation de la violence conjugale sur un territoire peut être réalisé à la demande d'une instance locale ou régionale, parce que le problème apparaît préoccupant pour de nombreux partenaires et qu'on cherche à mieux caractériser et comprendre la problématique. Il peut également être réalisé parce qu'il y a des opportunités de financement en prévention primaire de la violence conjugale ou encore parce que différents partenaires du milieu sont prêts à vous appuyer dans cette démarche que vous désirez faire depuis longtemps. Le présent guide cherche à accompagner un groupe de travail dans la réalisation de ce processus, tout en proposant un certain nombre d'outils et d'exemples susceptibles de faciliter la collecte et l'analyse des informations pertinentes.

Dans tous les cas, cet état de situation doit être ancré dans la réalité du milieu, ce qui suppose que vous devrez collecter les données disponibles à un niveau régional puis compléter et valider l'analyse que vous en ferez en consultant différentes personnes qui, par leur position, leurs actions ou leurs responsabilités, ont une bonne connaissance de la problématique de la violence conjugale sur le territoire. Une fois l'état de situation de la violence conjugale sur un territoire complété, il est fortement recommandé de le transposer en un plan d'action visant à mettre en œuvre une ou des interventions préventives à plus ou moins long terme.

Vous devez également garder à l'esprit tout au long de la démarche que les différents constats que vous réaliserez comportent certaines limites. Celles-ci sont liées notamment au fait que les infractions commises en contexte conjugal rapportées à la police ne représentent qu'une partie de la violence conjugale vécue sur un territoire et que la présence d'une association entre un facteur et la violence conjugale ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'une cause de ce problème. Enfin, il faut aussi se rappeler que les données utilisées pour l'analyse ne couvrent pas nécessairement un même territoire et que la population de référence peut être différente.

Annexe 1

Formulaire de requête statistique



Formulaire de requête statistique

FORMULAIRE DE REQUÊTE POUR L'OBTENTION DES STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ COMMISE DANS UN CONTEXTE CONJUGAL AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. SECTION D'INFORMATION SUR LA PERSONNE FAISANT LA REQUÊTE

NOM : _____

ORGANISME : _____

COORDONNÉES : _____

OBJECTIFS OU CONTEXTE DE LA REQUÊTE : _____

NOTE : Une fois le formulaire de requête complété, vous pourrez le faire suivre par courriel au MSP à dps-statistique@msp.gouv.qc.ca. Le traitement de la requête auprès du MSP se fera à l'intérieur de quatre semaines.

Il est à noter que les données extraites du Programme DUC 2 concernant une année qui précède la demande restent provisoires jusqu'à ce que l'extraction d'une année subséquente soit effectuée, à ce moment les données deviendront actualisées. Elles demeurent provisoires en raison notamment des impacts du processus judiciaire et policier ou par la présence d'erreurs techniques liées à l'exploitation du système. Les données provisoires sont sujettes à changement et doivent être interprétées avec précaution.

Ce formulaire de requête statistique est disponible en format MS Word dans le site de l'institut national de santé publique du Québec à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca/expertises/securite-et-prevention-des-traumatismes/promotion-de-la-securite-dans-les-communautes>.



SECTION SUR LE TERRITOIRE

RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Sélectionnez les régions administratives et, s'il y a lieu, les municipalités régionales de comté (MRC) que vous souhaitez voir apparaître dans votre analyse.

<input type="radio"/> Bas-Saint-Laurent (01)
MRC <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> MRC de Kamouraska<input type="radio"/> MRC de la Matapédia<input type="radio"/> MRC de la Mitis<input type="radio"/> MRC de Matane<input type="radio"/> MRC de Rimouski-Neigette<input type="radio"/> MRC de Rivière-du-Loup<input type="radio"/> MRC de Témiscouata<input type="radio"/> MRC des Basques
<input type="radio"/> Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)
MRC <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> MRC de Lac-Saint-Jean-Est<input type="radio"/> MRC de Maria-Chapdelaine<input type="radio"/> MRC du Domaine-du-Roy<input type="radio"/> MRC du Fjord-Du-Saguenay
<input type="radio"/> Capitale-Nationale (03)
MRC <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> MRC de Charlevoix<input type="radio"/> MRC de Charlevoix-Est<input type="radio"/> MRC de la Côte-de-Beaupré<input type="radio"/> MRC de la Jacques-Cartier<input type="radio"/> MRC de l'Île-d'Orléans<input type="radio"/> MRC de Portneuf

Centre-du-Québec (04)
MRC

- MRC d'Arthabaska
- MRC de Bécancour
- MRC de Drummond
- MRC de l'Érable
- MRC de Nicolet-Yamaska

 Estrie (05)
MRC

- MRC de Coaticook
- MRC de Memphrémagog
- MRC des Sources
- MRC du Granit
- MRC du Haut-Saint-François
- MRC du Val-Saint-François

 Montréal (06)
 Outaouais (07)
MRC

- MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- MRC de Papineau
- MRC de Pontiac
- MRC des Collines-de-l'Outaouais

 Abitibi-Témiscamingue (08)
MRC

- MRC de l'Abitibi
- MRC de l'Abitibi-Ouest
- MRC de la Vallée-de-l'Or
- MRC de Témiscamingue

Côte-Nord (09)

MRC

- MRC de Caniapiscau
- MRC de la Haute-Côte-Nord
- MRC de la Manicouagan
- MRC de Minganie
- MRC des Sept-Rivières
- MRC du Golfe-du-Saint-Laurent

Nord-du-Québec (10)

MRC

- Kativik
- Baie James

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)

MRC

- Les Îles-de-la-Madeleine
- MRC d'Avignon
- MRC de Bonaventure
- MRC de la Côte-de-Gaspé
- MRC de la Haute-Gaspésie
- MRC du Rocher-Percé

Chaudière-Appalaches (12)

MRC

- MRC de Beauce-Sartigan
- MRC de Bellechasse
- MRC de la Nouvelle-Beauce
- MRC de L'Islet
- MRC de Lotbinière
- MRC de Montmagny
- MRC des Appalaches
- MRC des Etchemins
- MRC Robert-Cliche

Laval (13)

Lanaudière (14)
MRC

- MRC de D'austray
- MRC de Joliette
- MRC de l'Assomption
- MRC de Matawinie
- MRC de Montcalm
- MRC des Moulins

 Laurentides (15)
MRC

- MRC d'Antoine-Labelle
- MRC d'Argenteuil
- MRC de Deux-Montagnes
- MRC de la Rivière-du-Nord
- MRC des Laurentides
- MRC des Pays-d'en-Haut
- MRC Thérèse-De Blainville

 Montérégie (16)
MRC

- MRC d'Acton
- MRC de Beauharnois-Salaberry
- MRC de Brome-Missisquoi
- MRC de la Haute-Yamaska
- MRC de la Vallée-du-Richelieu
- MRC de Marguerite-D'Youville
- MRC de Roussillon
- MRC de Rouville
- MRC de Vaudreuil-Soulanges
- MRC des Jardins-de-Napierville
- MRC des Maskoutains
- MRC du Haut-Richelieu
- MRC du Haut-Saint-Laurent
- MRC de Pierre-De Saurel

<input type="radio"/> Mauricie (17)
MRC <input type="radio"/> MRC de Maskinongé <input type="radio"/> MRC de Mékinac <input type="radio"/> MRC des Chenaux
<input type="radio"/> Région métropolitaine de recensement (RMR)²⁰
<input type="radio"/> Montréal <input type="radio"/> Québec <input type="radio"/> Ottawa - Gatineau (partie du Québec) <input type="radio"/> Sherbrooke <input type="radio"/> Saguenay <input type="radio"/> Trois-Rivières
<input type="radio"/> Ensemble du Québec

21. Une région métropolitaine de recensement est un territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un noyau. Une région métropolitaine de recensement doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. (Statistique Canada (Page consultée le 8 décembre 2014). *Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR)*, [en ligne], <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/geo009-fra.cfm>)

SECTION SUR LES STATISTIQUES

 NATURE DES INFRACTIONS COMMISES

- Nombre d'infractions
- Taux d'infractions

Type d'infractions commises en contexte conjugal

Sélectionnez une ou plusieurs infractions

- Intimidation générale
- Séquestration
- Enlèvement
- Agression sexuelle
- Voie de fait niveau 1
- Voie de fait niveau 2
- Voie de fait niveau 3
- Harcèlement criminel
- Homicide
- Menaces
- Appels téléphonique indécents ou harcelants
- Toutes ces infractions

 ÉVOLUTION (graphique pour le taux, tableau pour le nombre)

Sélectionnez la période

- Cinq (5) dernières années
- Dix (10) dernières années

Pour les sections suivantes, veuillez noter que seulement les années où les données sont actualisées serviront à l'analyse.

<input type="radio"/> PÉRIODE	
Sélectionnez la ou les années voulues	
<input type="radio"/> Année la plus récente ²² <input type="radio"/> Année la plus récente et année précédente	
<input type="radio"/> GROUPES D'ÂGE DES VICTIMES (taux)	
Cochez les groupes d'âge qui doivent être analysés	
<input type="radio"/> 12-17 ans <input type="radio"/> 18-24 ans <input type="radio"/> 25-29 ans <input type="radio"/> 30-39 ans	<input type="radio"/> 40-49 ans <input type="radio"/> 50-59 ans <input type="radio"/> 60-69 ans <input type="radio"/> 70 ans et plus <input type="radio"/> Autre, préciser
<input type="radio"/> GROUPES D'ÂGE DES AUTEURS (taux)	
Cochez les groupes d'âge qui doivent être analysés	
<input type="radio"/> 12-17 ans <input type="radio"/> 18-24 ans <input type="radio"/> 25-29 ans <input type="radio"/> 30-39 ans	<input type="radio"/> 40-49 ans <input type="radio"/> 50-59 ans <input type="radio"/> 60-69 ans <input type="radio"/> 70 ans et plus <input type="radio"/> Autre, préciser
<input type="radio"/> NATURE DE LA RELATION ENTRE L'AUTEUR PRÉSUMÉ ET LA VICTIME, incluant la notion de conjoints de même sexe (proportion)	
<input type="radio"/> Conjoint <input type="radio"/> Ex-conjoint	<input type="radio"/> Ami intime <input type="radio"/> Ex-ami intime
<input type="radio"/> VICTIMES PAR SEXE (nombre et proportion)	
Voulez-vous obtenir des statistiques sur les femmes, les hommes ou les deux ?	
<input type="radio"/> Femmes <input type="radio"/> Hommes	

22. Le ministère de la Sécurité publique se réserve le droit de sélectionner l'année la plus récente où les données sont actualisées afin d'obtenir des statistiques qui présentent une plus grande fiabilité.

AUTEURS PRÉSUMÉS PAR SEXE (nombre et proportion)

Voulez-vous obtenir des statistiques sur les femmes, les hommes ou les deux ?

- Femmes
- Hommes

 CROISEMENT DE VARIABLES²³

Quelles variables désirez-vous croiser dans cette analyse ?

- Type d'infraction et sexe
- Type d'infraction et âge
- Type d'infraction et nature de la relation entre l'auteur présumé et la victime
- Sexe des victimes et âge
- Sexe des auteurs présumés et âge
- Autre, préciser _____

23. Consigne : plus la requête comporte de croisements de variables, plus l'analyse des statistiques peut s'avérer complexe.

Annexe 2

Considérations méthodologiques concernant le choix des facteurs



Considérations méthodologiques concernant le choix des facteurs

Considérations méthodologiques concernant le choix des facteurs

La sélection des facteurs pouvant être associés à la violence conjugale s'est appuyée sur une recension des écrits concernant les facteurs associés à la violence conjugale subie par les femmes²⁴. La littérature scientifique s'est surtout intéressée à la violence commise par les hommes à l'endroit des femmes. Cela a permis de documenter à la fois des facteurs de victimisation et des facteurs de perpétration et de faire ressortir que plusieurs de ces facteurs sont les mêmes. À titre d'exemple, les mauvais traitements subis dans l'enfance sont un facteur associé au fait d'être victime ou d'être auteur de violence conjugale à l'âge adulte.

Cette recension a été mise à jour aux fins de la réalisation de ce guide en tenant compte de la réalité des personnes vivant en contexte de vulnérabilité à la violence conjugale tel qu'énoncé dans la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, autochtones, immigrantes ou appartenant à une minorité ethnoculturelle, les lesbiennes, les gais et les hommes violents.

Le repérage des études s'est fait par la consultation de six bases de données, soit : Pubmed, PsycINFO, Social Service Abstracts, Sociological Abstracts, SocINDEX with Fulltext et ERIC. La recherche a été limitée aux articles de langue anglaise ou française, publiés entre 2005 et 2010, pour la recension des écrits, et entre 2010 et 2013, pour la mise à jour. Les bibliographies des études recensées ont également été consultées. La sélection des études a été faite d'abord selon la pertinence du titre et du résumé, puis selon la pertinence et la rigueur de l'étude elle-même par rapport au sujet. En ce qui concerne le design des études, les méta-analyses et les revues systématiques ont été privilégiées. Néanmoins, les études de cas longitudinales et transversales ont aussi été retenues.

Les facteurs retenus sont ceux pour lesquels une association avec la violence conjugale est démontrée ou possible et pour lesquels des données peuvent être disponibles aux niveaux régional et provincial. L'association entre un facteur et la violence conjugale est considérée, sous toute réserve, comme étant possible lorsque 1) les études disponibles ne permettent pas de conclure à l'absence d'association entre un facteur et la violence conjugale ou 2) qu'une tendance semble se dessiner malgré le fait que peu d'études se soient intéressées à l'association entre ce facteur et la violence conjugale. Les facteurs présentés dans ce guide ont donc été sélectionnés en se basant sur la qualité de la preuve scientifique concernant une association avec la violence conjugale.

Il faut reconnaître que dans le domaine de la violence conjugale, il est rare d'avoir une preuve irréfutable d'une telle association. Par conséquent, le jugement appliqué dans le présent exercice quant à une possible association entre un facteur et la violence conjugale n'est pas infaillible. En effet, la recension des écrits effectués préalablement a mis en lumière le design transversal de la majorité des études examinées (Goulet-Cloutier, Laforest et Maurice, document non publié). Si les études transversales permettent de révéler des corrélations entre des variables et la violence conjugale, elles ne permettent pas de déterminer la nature causale de l'association²⁵. Il s'agit là d'une limite majeure de ce champ de recherche qui nous empêche d'identifier des liens causaux irréfutables. Ainsi, la présence d'une association significative entre une variable et la violence conjugale ne signifie pas qu'il s'agit d'une cause de ce problème, elle pourrait même dans certains cas en être une conséquence.

24. Goulet-Cloutier, C., Laforest, J. et Maurice, P., document interne non publié.

25. Organisation mondiale de la santé et London School of Hygiene and Tropical Medicine (2010). *Prévenir la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes : intervenir et produire des données*. Genève : Organisation mondiale de la santé.

Annexe 3

Fiches détaillées présentant les facteurs



Fiches détaillées présentant les facteurs

CHÔMAGE

Constat général	De façon générale, les études démontrent que le chômage chez l'homme, ou avoir un partenaire sans emploi pour la femme, est associé à la violence conjugale. Par ailleurs, les études sont moins claires en ce qui a trait à l'effet du chômage de la femme sur la violence dont elle est victime.
Description des études	Plusieurs études se sont intéressées à l'association entre le chômage chez l'homme, le chômage chez la femme ou le niveau de chômage dans un milieu de vie et la violence conjugale. Parmi les seize études recensées se retrouvent trois études canadiennes, onze études américaines, dont une méta-analyse et deux revues systématiques, une étude espagnole et une revue systématique regroupant des études réalisées aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.
Association avec la violence conjugale – chômage chez l'homme	Une méta-analyse regroupant 94 études soutient qu'être sans emploi est significativement, mais faiblement associé à la perpétration de violence par l'homme (Stith et coll., 2004). Deux études canadiennes révèlent qu'avoir un partenaire sans emploi est associé à la victimisation violente, et ce, tant chez les femmes autochtones que non autochtones (Brownridge, 2003 ; Brownridge, 2008). De plus, l'instabilité d'emploi de l'homme est associée à la victimisation de la femme (Benson et coll., 2003). Ainsi, la constance des évidences sur l'association entre le chômage et la perpétration de violence par l'homme conduit à retenir le chômage comme facteur associé à la violence conjugale.
<i>En contexte canadien</i>	L'analyse des données de l'Enquête sociale générale de 1999 (Brownridge, 2003 ; Brownridge, 2008) et de 2004 (Brownridge, 2008) a permis de démontrer que le fait d'avoir un partenaire sans emploi est associé à la victimisation violente, et ce, tant chez les femmes autochtones que non autochtones.
<i>Caractéristiques du milieu de vie</i>	<p>Une étude menée aux États-Unis relève également une association significative entre le statut d'emploi de l'homme et la violence envers une partenaire intime, mais précise que l'effet pourrait différer selon le type de milieu (Lanier et Maume, 2009). En effet, le chômage du partenaire masculin est corrélé à la victimisation de la femme dans les communautés rurales, mais non dans les communautés urbaines.</p> <p>Fait à noter, le niveau de chômage dans le milieu de vie est également associé à la violence conjugale (Organisation mondiale de la santé et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010 ; Caetano et coll., 2010).</p>
<i>Autochtones</i>	Deux études réalisées par Brownridge (2003, 2008) ont fait ressortir que les femmes autochtones dont le partenaire est sans emploi sont plus à risque de subir de la violence conjugale que celles dont le partenaire occupe un emploi. Ce constat est également valable pour les femmes non autochtones.
<i>Personnes immigrantes ou issues d'une minorité ethnoculturelle</i>	Par ailleurs, une étude utilisant l'appartenance à une minorité ethnoculturelle et le statut d'emploi de l'homme comme variables contrôles ne démontre quant à elle aucune association entre le statut d'emploi de l'homme et la violence conjugale au sein de la communauté afro-américaine (Reed et coll., 2009). L'étude transversale de Cunradi (2009) portant spécifiquement sur la communauté hispanique en arrive au même constat.
<i>Personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres</i>	Une revue systématique s'étant intéressée plus particulièrement aux hommes ayant des relations avec d'autres hommes ne démontre aucune association entre leur statut d'emploi et le risque de violence conjugale (Finneran et Stephenson, 2013).

Association avec la violence conjugale – chômage chez la femme	Certaines études trouvent une association entre le chômage de la femme et la violence dont elle est victime (Capaldi et coll., 2012 ; Schumacher et coll., 2001 ; Smith, 2008 ; Cunradi, 2009), alors que d'autres n'arrivent pas à cette conclusion (Brownridge, 2008 ; Brownridge, 2006 ; Mahapatra, 2012) ou obtiennent des résultats mitigés (Ruiz-Pérez et coll., 2006). Par exemple, une revue systématique (Schumacher et coll., 2001) identifie le fait d'être sans emploi comme un facteur de risque de victimisation pour la femme tandis que la méta-analyse de Stith et ses collaborateurs (2004) conclut que l'association entre les deux variables est trop faible pour contribuer à la compréhension du problème. Une étude utilisant le statut d'emploi comme variable contrôle démontre quant à elle une association entre le fait qu'un des deux partenaires soit sans emploi et que la femme ait déclaré être victime de violence conjugale (Ellison et coll., 2007). Bien que la documentation scientifique soit plus mitigée concernant l'effet du chômage de la femme sur la violence subie, un certain nombre d'études avec un devis robuste démontre une association.
<i>En contexte canadien</i>	L'analyse des données de deux vagues de l'Enquête sociale générale n'a démontré aucune association pour les femmes canadiennes entre le fait d'être sans emploi et de déclarer être victime de violence conjugale, et ce, indépendamment du fait qu'elles aient un statut autochtone (Brownridge, 2008) ou qu'elles soient aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes (Brownridge, 2006).
<i>Autochtones</i>	L'étude réalisée par Brownridge (2008) à partir de données canadiennes n'a démontré aucune association pour les femmes autochtones entre le fait de ne pas occuper d'emploi et de subir de la violence conjugale. Ce constat est également valable pour les femmes non autochtones.
<i>Personnes handicapées</i>	Une étude représentative de la population canadienne n'a également démontré aucune association entre le statut d'emploi des femmes aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes et le fait de rapporter être victime de violence conjugale. Ce constat est également valable pour les femmes n'ayant aucune limitation (Brownridge, 2006).
<i>Personnes immigrantes ou issues d'une minorité ethnoculturelle</i>	Une étude transversale s'étant intéressée à l'association entre la violence conjugale et certains facteurs socioculturels au sein de la communauté sud-asiatique des États-Unis n'a démontré aucune association entre le statut d'emploi de la femme et la violence conjugale (Mahapatra, 2012).

Références

- Benson, M. L., Fox, G. L., DeMaris, A. et Van Wyk, J. A. (2003). Neighborhood disadvantage, individual economic distress and violence against women in intimate relationships. *Quantitative Criminology*, 19, 207-236.
- Brownridge, D. A. (2006). Partner violence against women with disabilities: prevalence, risk, and explanations. *Violence Against Women*, 12, 805-822.
- Brownridge, D. A. (2008). Understanding the elevated risk of partner violence against Aboriginal women: a comparison of two nationally representative surveys of Canada. *Journal of Family Violence*, 23, 353-367.
- Brownridge, D. A. (2003). Male partner violence against Aboriginal women in Canada: an empirical analysis. *Journal of Interpersonal Violence*, 18, 65-83.

- Caetano, R., Ramisetty-Mikler, S. et Harris, T. R. (2010). Neighborhood Characteristics as Predictors of Male to Female and Female to Male Partner Violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 25, 1986-2009.
- Capaldi, D. M., Knoble, N. B., Shortt, J. W. et Kim, H. K. (2012). A systematic review of risk factors for intimate partner violence. *Partner Abuse*, 3, 231-280.
- Cunradi, C. B. (2009). Intimate partner violence among hispanic men and women: the role of drinking, neighborhood disorder, and acculturation-related factors. *Violence and Victims*, 24, 83-97.
- Ellison, C. G., Trinitapoli, J. A., Anderson, K. L. et Johnson, B. R. (2007). Race/ethnicity, religious involvement, and domestic violence. *Violence Against Women*, 13, 1094-1112.
- Finneran, C. et Stephenson, R. (2013). Intimate Partner Violence Among Men Who Have Sex With Men: A Systematic Review. *Trauma, Violence and Abuse*, 14, 168-185.
- Lanier, C. et Maume, M. O. (2009). Intimate partner violence and social isolation across the rural/urban divide. *Violence Against Women*, 15, 1311-1330.
- Mahapatra, N. (2012). South Asian Women in the U.S. and their Experience of Domestic Violence. *Journal of Family Violence*, 27, 381-390.
- Organisation mondiale de la santé et London School of Hygiene and Tropical Medicine (2010). *Prévenir la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes : intervenir et produire des données*. Genève : Organisation mondiale de la santé.
- Reed, E., Silverman, J. G., Welles, S. L., Santana, M. C., Missmer, S. A. et Raj, A. (2009). Associations between perceptions and involvement in neighborhood violence and intimate partner violence perpetration among urban, African American men. *Journal of Community Health*, 34, 328-335.
- Ruiz-Perez, I., Plazaola-Castano, J., Alvarez-Kindelan, M., Palomo-Pinto, M., Arnalte-Barrera, M., Bonet-Pla, A., De Santiago-Hernando, M. L., Herranz-Torrubiano, A. et Garralon-Ruiz, L. M. (2006). Sociodemographic associations of physical, emotional, and sexual intimate partner violence in Spanish women. *Annals of Epidemiology*, 16, 357-363.
- Schumacher, J. A., Feldbau-Kohn, S., Smith Slep, A. M. et Heyman, R. E. (2001). Risk factors for male-to-female partner physical abuse. *Aggression and Violent Behavior*, 6, 281-352.
- Smith, D. L. (2008). Disability, gender and intimate partner violence: relationships from the Behavioral Risk Factor Surveillance System. *Sexuality and Disability*, 26, 15-28.
- Stith, S. M., Smith, D. B., Penn, C. E., Ward, D. B. et Tritt, D. (2004). Intimate partner physical abuse perpetration and victimization risk factors: a meta-analytic review. *Aggression and Violent Behavior*, 10, 65-98.

REVENU

Constat général	Des études réalisées dans divers contextes ont permis de démontrer que, même si la violence conjugale n'épargne aucun groupe socioéconomique, les femmes qui vivent dans la pauvreté sont plus touchées. Il n'est pas clairement établi si la faiblesse des revenus est en cause ou bien si cette association est plutôt attribuable à des facteurs concomitants à la pauvreté. En effet, la pauvreté peut engendrer chez certains hommes du stress, de la frustration et un sentiment de ne pas être à la hauteur du rôle de soutien de famille qui leur est traditionnellement dévolu. D'un autre côté, la pauvreté peut être une source de disputes ou faire en sorte qu'il soit plus difficile pour les femmes de mettre fin à une relation violente (Organisation mondiale de la santé et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010).
Description des études	Plusieurs études se sont intéressées à l'association entre le revenu et la violence conjugale. Parmi les onze études recensées se retrouvent quatre études canadiennes, cinq études américaines, dont deux revues systématiques, une étude espagnole et une revue systématique regroupant des études réalisées aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.
Association avec la violence conjugale	Il semble exister une relation entre le revenu et la violence entre partenaires intimes. En effet, l'étude de Caetano, Ramisetty-Mikleret et Harris (2010) a permis de démontrer que les hommes et les femmes sont moins susceptibles de rapporter être auteur ou victime de violence conjugale à mesure que le niveau de revenu augmente. D'autres études ont démontré une association pour les femmes entre le fait d'être sans emploi et d'avoir un faible revenu (Capaldi, 2012) ou de faire partie d'un ménage à faible revenu, c'est-à-dire d'un ménage dont le revenu mensuel est inférieur à 792 \$ US (Ruiz-Pérez et coll., 2006), et de déclarer être victime de violence conjugale. Cette association est également vraie pour les femmes (Yoshida et coll., 2011 ; Cohen et coll., 2006) et les hommes (Cohen et coll., 2006) aux prises avec une condition physique limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes, ainsi que pour les femmes (nées au Canada ou immigrantes) victimes de violence de la part d'un ex-conjoint (Du Mont et coll., 2012). De plus, les hommes gais ou bisexuels ayant un statut socioéconomique faible ou moyen (Houston et McKirnan, 2007) et les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres défavorisées sur le plan socioéconomique sont plus susceptibles d'avoir déclaré être victime de violence conjugale (West, 2012).
<i>En contexte canadien</i>	<p>Le profil statistique de la violence contre les femmes réalisé par Statistique Canada fait ressortir que le niveau de revenu des canadiennes n'a pas d'influence sur le fait de déclarer être victime de violence conjugale (Sinha, 2013). Ce constat découle de l'analyse des données de l'Enquête sociale générale de 2009 sur la victimisation.</p> <p>Deux autres études canadiennes se sont intéressées plus spécifiquement aux personnes aux prises avec une condition physique limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes. Ces études ont démontré une association entre le fait de vivre dans un ménage à faible revenu et de déclarer être victime de violence conjugale pour les femmes (Yoshida et coll., 2011 ; Cohen et coll., 2006) et les hommes (Cohen et coll., 2006) aux prises avec une condition physique limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes.</p> <p>Du Mont et ses collaborateurs (2012) ont quant à eux utilisé les données de l'Enquête sociale générale de 2009 afin de comparer les facteurs associés à la violence subie par un ex-conjoint par les femmes nées au Canada et par les immigrantes. Cette étude a démontré une association entre le faible revenu du ménage et le fait d'avoir été victime de violence de la part d'un ex-conjoint, et ce, tant pour les femmes nées au Canada que pour les immigrantes. Par ailleurs, une étude réalisée à partir des données de l'Enquête sociale générale de 1999 n'avait démontré aucune association pour les femmes immigrantes au Canada entre le revenu du ménage et le fait d'avoir déclaré être victime de violence conjugale (Hyman et coll., 2006).</p>

<i>Personnes handicapées</i>	<p>Une étude canadienne portant sur la prévalence et les facteurs associés à la violence conjugale chez les femmes aux prises avec une condition physique limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes a démontré une association entre le revenu du ménage et le fait d'avoir rapporté avoir subi de la violence conjugale. En effet, les femmes dont le revenu du ménage est inférieur à 20 000 \$ ou se situe entre 20 000 \$ et 49 999 \$ sont plus susceptibles d'avoir rapporté être victime de violence conjugale que celles dont le revenu du ménage est plus élevé (Yoshida et coll., 2011).</p> <p>L'étude de Cohen et ses collaborateurs (2006) réalisée à partir de l'analyse des données de l'Enquête sociale générale de 1999 démontre quant à elle une faible association entre le faible revenu du ménage (moins de 30 000 \$ par année) et le fait d'avoir rapporté être victime de violence conjugale pour les hommes et les femmes aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes.</p>
<i>Personnes immigrantes ou issues d'une minorité ethnoculturelle</i>	<p>L'étude réalisée par Hyman et ses collaborateurs (2006) à partir des données de l'Enquête sociale générale de 1999 n'a démontré aucune association entre le revenu du ménage et le fait d'avoir rapporté être victime de violence conjugale pour les femmes immigrantes au Canada. Cette étude a pris en considération la violence subie de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête. L'étude de Du Mont et ses collaborateurs (2012) a pour sa part démontré une association pour les femmes immigrantes vivant au Canada entre le faible revenu du ménage et le fait d'avoir été victime de violence de la part d'un ex-conjoint.</p> <p>Une revue systématique s'étant intéressée aux facteurs associés à la violence conjugale chez différentes minorités ethnoculturelles aux États-Unis démontre quant à elle que les personnes ayant un faible statut socioéconomique associé à la pauvreté du ménage sont plus à risque d'être victime de violence conjugale (West, 2012). L'étude transversale de Cunradi (2009) portant spécifiquement sur la communauté hispanique a démontré une association entre un faible revenu et le fait que la femme soit auteure de violence conjugale ou que l'homme en soit victime. Aucune association n'a par ailleurs été démontrée entre le revenu et le fait d'être victime de violence conjugale pour la femme ou d'être violent envers sa conjointe pour l'homme.</p>
<i>Personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres</i>	<p>Une étude transversale ayant considéré le niveau de scolarité et le revenu annuel comme indicateurs du statut socioéconomique a pour sa part démontré que les hommes gais ou bisexuels ayant un statut socioéconomique faible ou moyen sont plus susceptibles de rapporter être victime de violence conjugale que ceux ayant un statut socioéconomique élevé (Houston et McKirnan, 2007). Une revue systématique s'étant intéressée aux facteurs associés à la violence conjugale chez les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres démontre également que les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique sont plus susceptibles d'avoir déclaré être victime de violence conjugale (West, 2012). La revue systématique réalisée par Finneran et Stephenson (2013) ne permet pas quant à elle de conclure à une association ou à l'absence d'association entre le statut socioéconomique des hommes ayant des relations avec d'autres hommes et le fait de déclarer être victime de violence de la part de leur partenaire.</p>

Références

- Caetano, R., Ramisetty-Mikler, S. et Harris, T. R. (2010). Neighborhood Characteristics as Predictors of Male to Female and Female to Male Partner Violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 25, 1986-2009.
- Capaldi, D. M., Knoble, N. B., Shortt, J. W. et Kim, H. K. (2012). A systematic review of risk factors for intimate partner violence. *Partner Abuse*, 3, 231-280.
- Cohen, M. M., Forte, T., Du Mont, J., Hyman, I. et Romans, S. (2006). Adding insult to injury: intimate partner violence among women and men reporting activity limitations. *Annals of Epidemiology*, 16, 644-651.
- Cunradi, C. B. (2009). Intimate partner violence among hispanic men and women: the role of drinking, neighborhood disorder, and acculturation-related factors. *Violence and Victims*, 24, 83-97.
- Du Mont, J., Hyman, I., O'Brien, K., White, M. E., Odette, F. et Tyyska, V. (2012). Factors associated with intimate partner violence by a former partner by immigration status and length of residence in Canada. *Annals of Epidemiology*, 22, 772-777.
- Finneran, C. et Stephenson, R. (2013). Intimate Partner Violence Among Men Who Have Sex With Men: A Systematic Review. *Trauma, Violence and Abuse*, 14, 168-185.
- Houston, E. et McKirnan, D. J. (2007). Intimate partner abuse among gay and bisexual men: risk correlates and health outcomes. *Journal of Urban Health*, 84, 681-690.
- Hyman, I., Forte, T., Du Mont, J., Romans, S. et Cohen, M. M. (2006). The association between length of stay in Canada and intimate partner violence among immigrant women. *American Journal of Public Health*, 96, 654-659.
- Organisation mondiale de la santé et London School of Hygiene and Tropical Medicine (2010). *Prévenir la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes : intervenir et produire des données*. Genève : Organisation mondiale de la santé.
- Ruiz-Perez, I., Plazaola-Castano, J., Alvarez-Kindelan, M., Palomo-Pinto, M., Arnalte-Barrera, M., Bonet-Pla, A., De Santiago-Hernando, M. L., Herranz-Torrubiano, A. et Garralon-Ruiz, L. M. (2006). Sociodemographic associations of physical, emotional, and sexual intimate partner violence in Spanish women. *Annals of Epidemiology*, 16, 357-363.
- Sinha, M. (2013). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*. Ottawa : Juristat.
- West, C. M. (2012). Partner Abuse in Ethnic Minority and Gay, Lesbian, Bisexual, and Transgender Populations. *Partner Abuse*, 3, 336-357.
- Yoshida, K., Du Mont, J., Odette, F. et Lysy, D. (2011). Factors associated with physical and sexual violence among Canadian women living with physical disabilities. *Health Care for Women International*, 32, 762-775.

NIVEAU DE SCOLARITÉ

Constat général	<p>Même s'il existe un lien complexe entre le niveau de scolarité et la violence conjugale, de nombreuses études font ressortir qu'un faible niveau de scolarité est un facteur souvent associé au fait de commettre ou de subir cette forme de violence. De plus, le manque d'instruction peut priver les femmes des ressources disponibles, favoriser l'acceptation de la violence et maintenir les inégalités selon le sexe.</p> <p>Un niveau de scolarité plus élevé peut constituer un facteur de protection puisque les femmes ayant un niveau d'études plus élevé, ou les partenaires dont le niveau de scolarité est équivalent, rapportent des taux de violence conjugale plus faibles. Par ailleurs, au-delà du niveau de scolarité, l'écart entre les niveaux de scolarité des partenaires a une influence particulière dans le cas où la femme est plus instruite que son partenaire, ce qui pourrait contribuer à intensifier la violence au sein de la relation (Organisation mondiale de la santé et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010).</p>
Description des études	<p>Parmi les trente études recensées s'étant intéressées à l'association entre le niveau de scolarité et la violence conjugale se retrouvent neuf études canadiennes, dix-huit études américaines, dont deux revues systématiques et une méta-analyse, une étude espagnole, une revue systématique regroupant des études réalisées aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, et une étude transversale réalisée auprès d'hommes résidant aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni, en Afrique du Sud et au Brésil.</p>
Association avec la violence conjugale	<p>Selon plusieurs études, la victimisation chez la femme décroît avec l'augmentation du niveau de scolarité (Schumacher et coll., 2001 ; Daigneault, Herbert et McDuff, 2009 ; Shuman et coll., 2008 ; Bracken et coll., 2010 ; McKinney et coll., 2009 ; Goldberg et Meyer, 2012). Cependant, des nuances pourraient exister en fonction de certaines caractéristiques des femmes, telles que le statut matrimonial et l'identité autochtone. Certaines études ont démontré que l'augmentation du niveau de scolarité n'est pas un facteur de protection pour les femmes séparées (Brownridge et coll., 2008a ; Brownridge et coll., 2008b) ni pour les femmes autochtones pour qui le risque d'être victime de violence conjugale augmente en même temps que leur niveau de scolarité (Brownridge, 2003 ; Brownridge, 2008). Par ailleurs, des études concluent à une association très faible (Stith et coll., 2004 ; Capaldi et coll., 2012) ou à l'absence d'une association entre la scolarisation de la femme et sa victimisation par un partenaire intime (Smith, 2008 ; Browning, 2002 ; Ruiz-Pérez et coll., 2006 ; Harwell, Moore et Spence, 2003 ; Cunradi, 2009 ; Ellison et coll., 2007).</p> <p>En ce qui a trait au niveau de scolarité de l'homme, la méta-analyse de Stith et ses collaborateurs (2004) portant sur les facteurs de risque de violence conjugale rapporte qu'un niveau de scolarité peu élevé est significativement, mais faiblement corrélé à la perpétration de violence conjugale par l'homme. La revue systématique de Schumacher et ses collaborateurs (2001) et les études de Walton-Moss et ses collaborateurs (2005) et de Ellison et ses collaborateurs (2007) arrivent à des résultats similaires.</p>

Trois études utilisant le niveau de scolarité de l'homme comme variable contrôle ne démontrent quant à elles aucune association entre cette variable et la perpétration de violence conjugale (Benson et coll., 2003; Lanier et Maume, 2009; Reed et coll., 2009). De plus, une étude portant sur la violence conjugale réciproque ayant également utilisé le niveau de scolarité de l'homme comme variable contrôle arrive au même constat (Cunradi, 2007).

En somme, bien que certaines études rapportent une association faible ou inexistante entre la scolarité et la violence conjugale, une quantité tout de même importante d'études démontrent une association et une recension réalisée par l'Organisation mondiale de la santé en arrive à la même conclusion. En effet, tout en reconnaissant que la relation entre le niveau de scolarité et la violence conjugale est complexe, les auteurs concluent que le niveau de scolarité est un facteur de risque très consistant à travers les études (Organisation mondiale de la santé et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010).

En contexte canadien

Les données de l'Enquête sociale générale 2009 sur la victimisation ne démontrent pas d'association entre le niveau de scolarité des canadiennes et le fait de déclarer être victime de violence conjugale (Sinha, 2013). Un constat similaire ressort de l'analyse des données de l'Enquête sociale générale de 1999, et ce, tant au sein de la population générale (Brownridge, 2006), que pour les femmes et les hommes aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes (Cohen et coll., 2006) et pour les femmes immigrantes (Hyman et coll., 2006). Par ailleurs, une étude réalisée par Kimber et ses collaborateurs (2013) à partir des données de l'enquête de 2009 a pour sa part démontré que les immigrantes et les immigrants vivant au Canada ayant un niveau de scolarité plus élevé sont moins susceptibles de déclarer être victime de violence émotionnelle de la part de leur partenaire.

Personnes handicapées

Une étude canadienne portant sur la prévalence et les facteurs associés à la violence conjugale chez les femmes aux prises avec une condition physique limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes n'a démontré aucune association entre le niveau de scolarité de la femme et le fait de déclarer être victime de violence de la part de son partenaire (Yoshida et coll., 2011). L'étude de Cohen et ses collaborateurs (2006) réalisée à partir de l'analyse des données de l'Enquête sociale générale de 1999 en arrive au même constat, et ce, tant pour les femmes que pour les hommes aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes.

*Personnes immigrantes
ou issues d'une
minorité ethnoculturelle*

L'association entre le niveau de scolarité et la violence conjugale chez les personnes immigrantes ou issues d'une minorité ethnoculturelle semble être moins consistante.

L'étude réalisée par Hyman et ses collaborateurs (2006) à partir de l'analyse des données de l'Enquête sociale générale de 1999 a fait ressortir que le niveau de scolarité des femmes immigrantes au Canada n'est pas associé au fait de déclarer être victime de violence conjugale. Par ailleurs, celle réalisée par Kimber et ses collaborateurs (2013) à partir des données de l'enquête de 2009 a démontré que les immigrantes et les immigrants vivant au Canada qui ont un niveau d'éducation plus élevé sont moins susceptibles de déclarer être victime de violence émotionnelle de la part de leur partenaire. Cette étude n'a cependant démontré aucune association entre le niveau de scolarité des immigrantes et des immigrants vivant au Canada et le fait de déclarer être victime de violence physique ou sexuelle ou d'abus financier de la part du ou de la partenaire.

L'étude de Cunradi (2009) s'étant intéressée aux facteurs associés à la violence conjugale chez les personnes d'origine hispanique et ayant utilisé le niveau de scolarité comme variable contrôle démontre que les hommes sont plus susceptibles de déclarer être auteur ou victime de violence conjugale à mesure que le niveau de scolarité augmente. Cette étude ne démontre cependant aucune association entre le niveau de scolarité de la femme et le fait de déclarer être victime ou auteure de violence conjugale (Cunradi, 2009).

*Personnes lesbiennes,
gais, bisexuelles,
transsexuelles et
transgenres*

Chez les hommes gais ou bisexuels, l'association entre le niveau de scolarité et la violence conjugale semble varier selon la nature de la violence subie ou commise.

L'étude de Finneran et ses collaborateurs (2012) réalisée auprès d'hommes résidant aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni, en Afrique du Sud et au Brésil et utilisant le niveau de scolarité comme variable contrôle démontre que, pour le Canada seulement, les hommes sont moins susceptibles de déclarer être auteur de violence sexuelle lorsque le niveau de scolarité augmente. Cette étude n'a cependant démontré aucune association entre le niveau de scolarité et le fait de déclarer être victime de violence physique ou sexuelle, et ce, pour tous les pays considérés.

Stephenson et ses collaborateurs (2011), dans une étude réalisée aux États-Unis, en arrivent à un constat similaire pour la violence sexuelle et pour la violence émotionnelle. Ces auteurs ont constaté que les hommes ayant un haut niveau de scolarité sont moins susceptibles que ceux ayant un faible niveau de scolarité de déclarer être victime ou auteur de violence sexuelle ou émotionnelle. Il n'y a cependant pas d'association entre le niveau de scolarité et le fait de déclarer être victime ou auteur de violence physique.

Par ailleurs, une revue systématique s'intéressant aux facteurs associés à la violence conjugale chez les hommes ayant des relations avec d'autres hommes et ayant retenu 28 études pour l'analyse conclut à une absence d'association entre le niveau de scolarité et la violence conjugale (Finneran et Stephenson, 2013).

Références

- Benson, M. L., Fox, G. L., DeMaris, A. et Van Wyk, J. A. (2003). Neighborhood disadvantage, individual economic distress and violence against women in intimate relationships. *Quantitative Criminology*, 19, 207-236.
- Bracken, M. I., Messing, J. T., Campbell, J. C., La Flair, L. N. et Kub, J. (2010). Intimate partner violence and abuse among female nurses and nursing personnel: prevalence and risk factors. *Issues on Mental Health Nursing*, 31, 137-148.
- Browning, C. R. (2002). The span of collective efficacy: extending social disorganization theory to partner violence. *Journal of Marriage and the Family*, 64, 833-850.
- Brownridge, D. A. (2006). Partner violence against women with disabilities: prevalence, risk, and explanations. *Violence Against Women*, 12, 805-822.
- Brownridge, D. A. (2008). Understanding the elevated risk of partner violence against Aboriginal women: a comparison of two nationally representative surveys of Canada. *Journal of Family Violence*, 23, 353-367.
- Brownridge, D. A. (2003). Male partner violence against Aboriginal women in Canada: an empirical analysis. *Journal of Interpersonal Violence*, 18, 65-83.
- Brownridge, D. A., Chan, K. L., Hierbert-Murphy, D., Ristock, J., Tiwari, A., Leung, W.-C. et Santos, S. C. (2008a). The elevated risk for non-lethal post-separation violence in Canada: a comparison of separated, divorced, and married women. *Journal of Interpersonal Violence*, 23, 117-135.
- Brownridge, D. A., Hiebert-Murphy, D., Ristock, J., Chan, K. L., Tiwari, A., Tyler, K. A. et Santos, S.C. (2008b). Violence against separated, divorced, and married women in Canada, 2004. *Journal of Divorce and Remarriage*, 49, 308-327.
- Capaldi, D. M., Knoble, N. B., Shortt, J. W. et Kim, H. K. (2012). A systematic review of risk factors for intimate partner violence. *Partner Abuse*, 3, 231-280.
- Cohen, M. M., Forte, T., Du Mont, J., Hyman, I. et Romans, S. (2006). Adding insult to injury: intimate partner violence among women and men reporting activity limitations. *Annals of Epidemiology*, 16, 644-651.
- Cunradi, C. B. (2007). Drinking level, neighborhood social disorder, and mutual intimate partner violence. *Alcoholism: Clinical and Experimental Research*, 31, 1012-1019.
- Cunradi, C. B. (2009). Intimate partner violence among hispanic men and women: the role of drinking, neighborhood disorder, and acculturation-related factors. *Violence and Victims*, 24, 83-97.
- Daigneault, I., Hébert, M. et McDuff, P. (2009). Men's and women's childhood sexual abuse and victimization in adult partner relationships: a study of risk factors. *Child Abuse and Neglect*, 33, 638-647.
- Ellison, C. G., Trinitapoli, J. A., Anderson, K. L. et Johnson, B. R. (2007). Race/ethnicity, religious involvement, and domestic violence. *Violence Against Women*, 13, 1094-1112.

- Finneran, C., Chard, A., Sineath, C., Sullivan, P. et Stephenson, R. (2012). Intimate Partner Violence and Social Pressure among Gay Men in Six Countries. *Western Journal of Emergency Medicine*, 13, 260-271.
- Finneran, C. et Stephenson, R. (2013). Intimate Partner Violence Among Men Who Have Sex With Men: A Systematic Review. *Trauma, Violence and Abuse*, 14, 168-185.
- Goldberg, N. G. et Meyer, I. H. (2012). Sexual Orientation Disparities in History of Intimate Partner Violence: Results From the California Health Interview Survey. *Journal of Interpersonal Violence*, 28, 1109-1118.
- Harwell, T. S., Moore, K. R. et Spence, M. R. (2003). Physical violence, intimate partner violence, and emotional abuse among adult American Indian men and women in Montana. *Preventive medicine (0091-7435)*, 37, 297-303.
- Hyman, I., Forte, T., Du Mont, J., Romans, S. et Cohen, M. M. (2006). The association between length of stay in Canada and intimate partner violence among immigrant women. *American Journal of Public Health*, 96, 654-659.
- Kimber, M. S., Boyle, M. H., Lipman, E. L., Colwell, S. R., Georgiades, K. et Preston, S. (2013). The associations between sex, immigrant status, immigrant concentration and intimate partner violence: Evidence from the Canadian General Social Survey. *Global Public Health*, 8, 796-821.
- Lanier, C. et Maume, M. O. (2009). Intimate partner violence and social isolation across the rural/urban divide. *Violence Against Women*, 15, 1311-1330.
- McKinney, C. M., Caetano, R., Harris, T. R. et Ebama, M. S. (2009). Alcohol availability and intimate partner violence among US couples. *Alcoholism: Clinical and Experimental Research*, 33, 169-176.
- Organisation mondiale de la santé et London School of Hygiene and Tropical Medicine (2010). *Prévenir la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes : intervenir et produire des données*. Genève : Organisation mondiale de la santé.
- Reed, E., Silverman, J. G., Welles, S. L., Santana, M. C., Missmer, S. A. et Raj, A. (2009). Associations between perceptions and involvement in neighborhood violence and intimate partner violence perpetration among urban, African American men. *Journal of Community Health*, 34, 328-335.
- Ruiz-Perez, I., Plazaola-Castano, J., Alvarez-Kindelan, M., Palomo-Pinto, M., Arnalte-Barrera, M., Bonet-Pla, A., De Santiago-Hernando, M. L., Herranz-Torrubiano, A. et Garralon-Ruiz, L. M. (2006). Sociodemographic associations of physical, emotional, and sexual intimate partner violence in Spanish women. *Annals of Epidemiology*, 16, 357-363.
- Schumacher, J. A., Feldbau-Kohn, S., Smith Slep, A. M. et Heyman, R. E. (2001). Risk factors for male-to-female partner physical abuse. *Aggression and Violent Behavior*, 6, 281-352.
- Shuman, R. D. Jr., McCauley, J., Waltermaurer, E., Roche, W. P. III, Hollis, H., Gibbons, A. K., Jones, S. et McNutt, L. A. (2008). Understanding intimate partner violence against women in the rural South. *Violence and Victims*, 23, 390-405.
- Sinha, M. (2013). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*. Ottawa : Juristat.

- Smith, D. L. (2008). Disability, gender and intimate partner violence: relationships from the Behavioral Risk Factor Surveillance System. *Sexuality and Disability, 26*, 15-28.
- Stephenson, R., Rentsch, C., Salazar, L. F. et Sullivan, P. S. (2011). Dyadic Characteristics and Intimate Partner Violence among Men Who Have Sex with Men. *Western Journal of Emergency Medicine, 12*, 324-332.
- Stith, S. M., Smith, D. B., Penn, C. E., Ward, D. B. et Tritt, D. (2004). Intimate partner physical abuse perpetration and victimization risk factors: a meta-analytic review. *Aggression and Violent Behavior, 10*, 65-98.
- Walton-Moss, B. J., Manganello, J., Frye, V. et Campbell, J. C. (2005). Risk factors for intimate partner violence and associated injury among urban women. *Journal of Community Health, 30*, 377-389.
- Yoshida, K., Du Mont, J., Odette, F. et Lysy, D. (2011). Factors associated with physical and sexual violence among Canadian women living with physical disabilities. *Health Care for Women International, 32*, 762-775.

SOUTIEN SOCIAL

Constat général	Le soutien social peut agir comme facteur de protection contre la violence conjugale. Inversement, un faible soutien social est associé à la victimisation de la femme par un partenaire. L'influence du soutien social pourrait cependant varier selon certaines caractéristiques du milieu de vie ou pour certaines personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité à la violence conjugale. L'absence de soutien social peut également être une conséquence de l'isolement imposé par l'auteur de la violence à la victime.
Description des études	Parmi les douze études examinées s'étant intéressées à l'association entre le soutien social et la violence conjugale se retrouvent une étude canadienne, huit études américaines, dont une revue systématique, deux études espagnoles et une revue systématique regroupant des études réalisées aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.
Association avec la violence conjugale	Un certain nombre d'études rapportent qu'un plus grand soutien social est un facteur de protection contre la violence conjugale pour la femme (Capaldi et coll., 2012; Plazaola-Castano et coll., 2008; Mahapatra, 2012) ou pour l'homme (Capaldi et coll., 2012) ou qu'inversement un faible soutien social est associé à la victimisation de la femme par un partenaire (Ruiz-Pérez et coll., 2006). L'influence du soutien social pourrait cependant varier selon certaines caractéristiques du milieu de vie ou pour certaines personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité à la violence conjugale. Notons cependant que certaines études ne trouvent pas d'association entre la violence conjugale et le soutien social (Benson et coll., 2003; Schumacher et coll., 2001, Shuman et coll., 2008; Houston et McKirnan, 2007).
<i>En contexte canadien</i>	Une étude canadienne réalisée par Brownridge et Halli (2001) s'est intéressée à l'isolement social de la femme. Ces auteurs ont découvert qu'une femme dont le partenaire limite les contacts avec les membres de sa famille ou avec ses amis rapporte significativement plus de violence de la part du conjoint.
<i>Jeunes</i>	Dans les relations amoureuses des jeunes, le soutien social, et plus particulièrement celui des amis, peut également avoir un effet protecteur contre la violence. En effet, une étude transversale visant à évaluer l'impact pour les adolescentes et les adolescents du soutien social des parents et des amis sur le fait de déclarer être victime ou auteur de violence dans leurs relations amoureuses a démontré que le soutien social des amis est un facteur de protection pour les adolescentes. Celles ayant du soutien social de la part de leurs amis sont moins susceptibles de déclarer être victime de violence de la part de leurs partenaires ou auteure de violence envers ceux-ci. Cette étude n'a par ailleurs démontré aucune association, et ce, tant pour les adolescentes que pour les adolescents entre le soutien social des parents et le fait de déclarer être victime ou auteur de violence dans une relation amoureuse (Richards et Branch, 2012).
<i>Caractéristiques du milieu de vie</i>	<p>Les caractéristiques du milieu de vie peuvent moduler l'influence du soutien social sur le risque de victimisation. Par exemple, l'étude de Lanier et Maume (2009) montre qu'en milieu rural, une femme recevant de l'aide de ses amis et de sa famille est significativement moins susceptible d'être victime de violence conjugale. Or, aucune association n'a été trouvée pour ce qui est des régions métropolitaines.</p> <p>Le soutien social pourrait également avoir un impact différent selon le niveau de désavantage socioéconomique du milieu de vie (Van Wyk et coll., 2003). En effet, dans les communautés les plus défavorisées, les contacts avec le réseau social (famille, voisins, collègues de travail, amis ou pairs) n'auraient pas d'effet protecteur.</p>

<i>Personnes immigrantes ou issues d'une minorité ethnoculturelle</i>	Une étude transversale (Mahapatra, 2012) s'étant intéressée à l'association entre la violence conjugale et certains facteurs socioculturels au sein de la communauté sud-asiatique des États-Unis a démontré qu'un plus grand soutien social de la femme est un facteur de protection contre la violence conjugale. Cette association a été constatée à la fois chez les femmes d'origine sud-asiatique immigrantes que chez celles nées aux États-Unis.
<i>Personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres</i>	L'association entre le soutien social chez les hommes gays et bisexuels et la victimisation par un partenaire a été prise en compte dans une des études examinées. Cette étude portant sur les facteurs associés à la violence conjugale chez les hommes gays et bisexuels ne trouve pas d'association entre le fait d'avoir un faible niveau de soutien social ou d'être isolé et de déclarer être victime de violence de la part d'un partenaire (Houston et McKirnan, 2007).

Références

- Benson, M. L., Fox, G. L., DeMaris, A. et Van Wyk, J. A. (2003). Neighborhood disadvantage, individual economic distress and violence against women in intimate relationships. *Quantitative Criminology*, 19, 207-236.
- Brownridge, D. A. et Halli, S. S. (2001). *Explaining Violence against Women in Canada*, Lanham, Boulder, New York, Oxford: Lexington Books.
- Capaldi, D. M., Knoble, N. B., Shortt, J. W. et Kim, H. K. (2012). A systematic review of risk factors for intimate partner violence. *Partner Abuse*, 3, 231-280.
- Houston, E. et McKirnan, D. J. (2007). Intimate partner abuse among gay and bisexual men: risk correlates and health outcomes. *Journal of Urban Health*, 84, 681-690.
- Lanier, C. et Maume, M. O. (2009). Intimate partner violence and social isolation across the rural/urban divide. *Violence Against Women*, 15, 1311-1330.
- Mahapatra, N. (2012). South Asian Women in the U.S. and their Experience of Domestic Violence. *Journal of Family Violence*, 27, 381-390.
- Plazaola-Castano, J., Ruiz-Pérez, I., Montero-Pinar, M. I. et Grupo de Estudio para la Violencia de Género (2008). The protective role of social support and intimate partner violence. *Gaceta sanitaria / S.E.S.P.A.S*, 22, 527-533.
- Richards, T. N. et Branch, K. A. (2012). The Relationship Between Social Support and Adolescent Dating Violence: A Comparison Across Genders. *Journal of Interpersonal Violence*, 27, 1540-1561.
- Ruiz-Perez, I., Plazaola-Castano, J., Alvarez-Kindelan, M., Palomo-Pinto, M., Arnalte-Barrera, M., Bonet-Pla, A., De Santiago-Hernando, M. L., Herranz-Torrubiano, A. et Garralon-Ruiz, L. M. (2006). Sociodemographic associations of physical, emotional, and sexual intimate partner violence in Spanish women. *Annals of Epidemiology*, 16, 357-363.

- Schumacher, J. A., Feldbau-Kohn, S., Smith Slep, A. M. et Heyman, R. E. (2001). Risk factors for male-to-female partner physical abuse. *Aggression and Violent Behavior, 6*, 281-352.
- Shuman, R. D. Jr., McCauley, J., Waltermaurer, E., Roche, W. P. III, Hollis, H., Gibbons, A. K., Jones, S. et McNutt, L. A. (2008). Understanding intimate partner violence against women in the rural South. *Violence and Victims, 23*, 390-405.
- Van Wyk, J. A., Benson, M. L., Fox, G. L. et DeMaris, A. (2003). Detangling individual-, partner- and community-level correlates of partner violence. *Crime and Delinquency, 49*, 412-438.

HABITUDES DE CONSOMMATION D'ALCOOL

Constat général	La nature de l'association entre la consommation d'alcool et la violence ne fait pas consensus. Alors que certains chercheurs considèrent que la consommation d'alcool est un facteur circonstanciel qui augmente la probabilité de violence en diminuant les inhibitions, d'autres font valoir qu'une consommation d'alcool excessive peut envenimer les disputes au sein d'un couple. Cependant, malgré cette absence de consensus, les études ou les connaissances scientifiques montrent que la consommation d'alcool du partenaire est associée à la violence exercée à l'endroit d'une femme (Krug et coll., 2002).
Description des études	Parmi les vingt-quatre études examinées s'étant intéressées à l'association entre les habitudes de consommation d'alcool et la violence conjugale se retrouvent sept études canadiennes, seize études américaines, dont quatre revues systématiques et une méta-analyse, et une revue systématique regroupant des études réalisées aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.
Association avec la violence conjugale	<p>La méta-analyse de Gil-Gonzales et ses collaborateurs (2006), portant spécifiquement sur la consommation d'alcool et la violence conjugale, rapporte que toutes les études recensées démontrent que la consommation d'alcool par l'homme le rend plus susceptible d'être violent envers sa conjointe, et ce, malgré une hétérogénéité des études. De même, la méta-analyse de Stith et ses collaborateurs (2004) montre que l'abus d'alcool a un effet modéré sur la perpétration de violence par l'homme contre sa partenaire intime. Une revue systématique va dans le même sens et rapporte que dans les cinq études sélectionnées, les problèmes d'alcool augmentent faiblement à modérément le risque de perpétration de violence physique (Schumacher et coll., 2001). Dans une étude longitudinale, Feingold, Kerr et Capaldi (2008) tentent de déterminer l'impact de la dépendance à l'alcool sur la perpétration de violence envers une partenaire. L'étude révèle qu'un homme qui présente au moins un symptôme de dépendance à l'alcool est significativement plus à risque d'être violent envers sa partenaire. Les auteurs soulignent cependant que l'impact de la dépendance à l'alcool diminue radicalement lorsque la variable du comportement asocial est contrôlée. L'étude réalisée par Cunradi (2007) s'étant intéressée à la violence conjugale réciproque a pour sa part démontré une association entre les habitudes de consommation d'alcool de la femme ou de l'homme et le fait que le ou la partenaire ait rapporté être victime de violence conjugale. Une revue systématique portant sur les facteurs associés à la violence conjugale a également démontré une association entre la consommation d'alcool de l'homme et le risque pour sa partenaire d'être victime de violence conjugale (Capaldi et coll., 2012). L'étude transversale de Caetano et Ramisetty-Mikler et Harris (2010) en arrive à la même conclusion.</p> <p>Certaines études rapportent également une association entre une consommation excessive ou la fréquence d'épisodes de consommation excessive d'alcool et la violence envers une partenaire (Daigneault et coll., 2006 ; Brownridge, Ristock et Hiebert-Murphy, 2008 ; Lanier et Maume, 2009). Cette association serait valable en milieu urbain comme en milieu rural (Lanier et Maume, 2009). Deux études ne trouvent pas d'association significative entre la consommation d'alcool (Brownridge et Halli, 2001) ou les problèmes de consommation d'alcool du partenaire et la violence conjugale (Benson et coll., 2003), tandis qu'une autre conclut que l'association existe seulement dans les quartiers où il y a une forte densité de points de vente d'alcool (McKinney et coll., 2009). Malgré les résultats de ces quelques études, la consommation d'alcool ressort de façon constante, dans des études avec un devis robuste, comme facteur associé à la perpétration par l'homme de violence envers une partenaire.</p>

<i>En contexte canadien</i>	<p>Une étude canadienne a démontré une association entre la consommation d'alcool du ou de la partenaire et le fait que les personnes âgées de 60 ans et plus aient rapporté être victime de violence conjugale (Poole et Rietschlin, 2012).</p> <p>Deux autres études représentatives de la population canadienne, réalisées par Brownridge (2003, 2008), montrent quant à elles que la consommation excessive d'alcool par le partenaire est associée à la violence vécue par les femmes autochtones et les femmes non autochtones. L'impact serait cependant plus grand pour les premières que pour les secondes (Brownridge, 2003).</p> <p>Les études de Brownridge (2006) et de Brownridge, Ristock et Hiebert-Murphy (2008) ont également démontré que la forte consommation d'alcool du partenaire est associée au fait d'avoir subi de la violence conjugale pour les femmes sans limitation fonctionnelle. Cependant, tandis que l'analyse des données de l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993 (Brownridge, Ristock et Hiebert-Murphy, 2008) et de l'Enquête sociale générale de 1999 (Brownridge, 2006 ; Brownridge, Ristock et Hiebert-Murphy, 2008) n'a démontré aucune association pour les femmes aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes, l'analyse des données de l'Enquête sociale générale de 2004 a pour sa part démontré une association entre les habitudes de consommation d'alcool du partenaire et le fait que les femmes aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes aient déclaré être victime de violence conjugale (Brownridge, Ristock et Hiebert-Murphy, 2008).</p>
<i>Jeunes</i>	<p>Une étude transversale s'étant intéressée à l'association entre la consommation de diverses substances licites et illicites chez des jeunes économiquement désavantagés et appartenant à différentes minorités ethnoculturelles et la violence dans leurs relations amoureuses a démontré une association entre la consommation d'alcool du ou de la partenaire et le fait d'avoir rapporté avoir subi de la violence au sein d'une relation amoureuse (Temple et Freeman, 2011).</p> <p>Une étude transversale visant à évaluer l'impact du soutien social des parents et des ami(e)s sur le fait que les adolescent(e)s soient victime ou auteur de violence dans leurs relations amoureuses et qui a utilisé la consommation d'alcool comme variable contrôle en arrive à une conclusion différente. En effet, cette étude n'a démontré aucune association entre la consommation d'alcool du ou de la partenaire et le fait que les adolescentes ou les adolescents aient rapporté être victime de violence de la part de leur partenaire (Richards et Branch, 2012).</p>
<i>Personnes âgées</i>	<p>Poole et Rietschlin (2012) se sont intéressés à la violence émotionnelle, financière ou physique subie par des personnes âgées de 60 ans et plus de la part de leur partenaire. Ils ont constaté une association entre la consommation d'alcool du ou de la partenaire et le fait que les personnes âgées de 60 ans et plus aient rapporté être victime de violence conjugale. Cette étude a été réalisée à partir de données canadiennes.</p>
<i>Autochtones</i>	<p>Deux études canadiennes ont permis de démontrer que la consommation excessive d'alcool par le partenaire est associée à la violence vécue par les femmes autochtones et les femmes non autochtones (Brownridge, 2003 ; Brownridge, 2008). L'impact serait cependant plus grand pour les femmes autochtones (Brownridge, 2003).</p>

<i>Personnes handicapées</i>	Deux autres études représentatives de la population canadienne se sont intéressées plus particulièrement aux facteurs associés à la violence conjugale chez les femmes aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes. L'étude de Brownridge (2006) ayant utilisé les données de l'Enquête sociale générale de 1999 n'a démontré aucune association pour les femmes aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes. Celle de Brownridge, Ristock et Hiebert-Murphy (2008), qui a utilisé les données de l'Enquête sur la violence faite aux femmes de 1993 et de l'Enquête sociale générale de 1999 et de 2004, a pour sa part démontré une association entre les habitudes de consommation d'alcool du partenaire et le fait que les femmes aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes aient déclaré avoir été victime de violence conjugale, mais seulement pour les données de 2004. Ces deux études ont par ailleurs démontré que la forte consommation d'alcool du partenaire est associée au fait d'avoir déclaré être victime de violence conjugale pour les femmes sans limitation fonctionnelle.
<i>Personnes immigrantes ou issues d'une minorité ethnoculturelle</i>	Une revue systématique (West, 2012) et une étude longitudinale (Temple et coll., 2008) ont également permis de démontrer que la consommation d'alcool de l'homme est associée à la violence exercée à l'endroit d'une partenaire au sein des minorités ethnoculturelles. L'étude de West (2012) a aussi démontré une association entre la consommation d'alcool de la femme et la violence exercée à l'endroit du partenaire. Par ailleurs, une étude s'étant intéressée aux facteurs associés à la violence conjugale chez les couples mixtes, c'est-à-dire dont les partenaires appartiennent à des communautés culturelles différentes, en comparaison aux couples dont les partenaires appartiennent à la même communauté culturelle a démontré une association entre la consommation d'alcool de l'homme et la violence exercée à l'endroit d'une partenaire seulement chez les couples mixtes (Chartier et Caetano, 2012). L'étude de Cunradi (2009) s'étant intéressée aux facteurs associés à la violence conjugale chez les personnes d'origine hispanique ne démontre pour sa part aucune association entre les habitudes de consommation d'alcool de la femme ou de l'homme et le fait que le ou la partenaire ait rapporté avoir subi de la violence conjugale.
<i>Personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres</i>	Une revue systématique ayant répertorié 14 études s'étant intéressées à la violence conjugale vécue par les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres a démontré une association entre la consommation d'alcool du ou de la partenaire et le fait d'avoir déclaré être victime de violence conjugale (West, 2012). La revue systématique réalisée par Finneran et Stephenson (2013) arrive pour sa part à des résultats plus mitigés. Parmi les études répertoriées s'étant intéressées aux hommes ayant des relations avec d'autres hommes, deux études ont démontré une association entre la consommation d'alcool du partenaire et le fait d'avoir subi de la violence conjugale et deux études n'ont démontré aucune association.

Références

- Benson, M. L., Fox, G. L., DeMaris, A. et Van Wyk, J. A. (2003). Neighborhood disadvantage, individual economic distress and violence against women in intimate relationships. *Quantitative Criminology*, *19*, 207-236.
- Brownridge, D. A. et Halli, S. S. (2001). *Explaining Violence against Women in Canada*, Lanham, Boulder, New York, Oxford: Lexington Books.
- Brownridge, D. A. (2006). Partner violence against women with disabilities: prevalence, risk, and explanations. *Violence Against Women*, *12*, 805-822.
- Brownridge, D. A., Ristock, J. et Hiebert-Murphy, D. (2008). The high risk of IPV against Canadian women with disabilities. *Medical Science Monitor*, *14*, H27-H32.
- Brownridge, D. A. (2008). Understanding the elevated risk of partner violence against Aboriginal women: a comparison of two nationally representative surveys of Canada. *Journal of Family Violence*, *23*, 353-367.
- Brownridge, D. A. (2003). Male partner violence against Aboriginal women in Canada: an empirical analysis. *Journal of Interpersonal Violence*, *18*, 65-83.
- Caetano, R., Ramisetty-Mikler, S. et Harris, T. R. (2010). Neighborhood Characteristics as Predictors of Male to Female and Female to Male Partner Violence. *Journal of Interpersonal Violence*, *25*, 1986-2009.
- Capaldi, D. M., Knoble, N. B., Shortt, J. W. et Kim, H. K. (2012). A systematic review of risk factors for intimate partner violence. *Partner Abuse*, *3*, 231-280.
- Chartier, K. G. et Caetano, R. (2012). Intimate partner violence and alcohol problems in interethnic and intraethnic couples. *Journal of Interpersonal Violence*, *27*, 1780-1801.
- Cunradi, C. B. (2007). Drinking level, neighborhood social disorder, and mutual intimate partner violence. *Alcoholism: Clinical and Experimental Research*, *31*, 1012-1019.
- Cunradi, C. B. (2009). Intimate partner violence among hispanic men and women: the role of drinking, neighborhood disorder, and acculturation-related factors. *Violence and Victims*, *24*, 83-97.
- Daigneault, I., Hébert, M. et McDuff, P. (2009). Men's and women's childhood sexual abuse and victimization in adult partner relationships: a study of risk factors. *Child Abuse and Neglect*, *33*, 638-647.
- Feingold, A., Kerr, D. C. et Capaldi, D. M. (2008). Associations of substance use problems with intimate partner violence for at-risk men in long-term relationships. *Journal of Family Psychology*, *22*, 429-438.
- Finneran, C. et Stephenson, R. (2013). Intimate Partner Violence Among Men Who Have Sex With Men: A Systematic Review. *Trauma, Violence and Abuse*, *14*, 168-185.
- Gil-Gonzalez, D., Vives-Cases, C., Alvarez-Dardet, C. et Latour-Perez, J. (2006). Alcohol and intimate partner violence: do we have enough information to act? *European Journal of Public Health*, *16*, 279-285.

- Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi A. et Lozano-Ascencio, R. (Eds.) (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : Organisation mondiale de la santé.
- Lanier, C. et Maume, M. O. (2009). Intimate partner violence and social isolation across the rural/urban divide. *Violence Against Women, 15*, 1311-1330.
- McKinney, C. M., Caetano, R., Harris, T. R. et Ebama, M. S. (2009). Alcohol availability and intimate partner violence among US couples. *Alcoholism: Clinical and Experimental Research, 33*, 169-176.
- Poole, C. et Rietschlin, J. (2012). Intimate partner victimization among adults aged 60 and older: an analysis of the 1999 and 2004 General Social Survey. *Journal of Elder Abuse and Neglect, 24*, 120-137.
- Richards, T. N. et Branch, K. A. (2012). The Relationship Between Social Support and Adolescent Dating Violence: A Comparison Across Genders. *Journal of Interpersonal Violence, 27*, 1540-1561.
- Schumacher, J. A., Feldbau-Kohn, S., Smith Slep, A. M. et Heyman, R. E. (2001). Risk factors for male-to-female partner physical abuse. *Aggression and Violent Behavior, 6*, 281-352.
- Stith, S. M., Smith, D. B., Penn, C. E., Ward, D. B. et Tritt, D. (2004). Intimate partner physical abuse perpetration and victimization risk factors: a meta-analytic review. *Aggression and Violent Behavior, 10*, 65-98.
- Temple, J. R. et Freeman, D. H. Jr. (2011). Dating violence and substance use among ethnically diverse adolescents. *Journal of Interpersonal Violence, 26*, 701-718.
- West, C. M. (2012). Partner Abuse in Ethnic Minority and Gay, Lesbian, Bisexual, and Transgender Populations. *Partner Abuse, 3*, 336-357.

SANTÉ PHYSIQUE

Constat général	Certaines études démontrent que les personnes déclarant avoir une santé physique moyenne ou mauvaise sont plus susceptibles de subir de la violence conjugale que celles déclarant être en bonne santé. Chez la femme et chez les enfants, il s'agit souvent d'une conséquence du vécu de violence (Krug et coll., 2002).
Description des études	Parmi les neuf études recensées s'étant intéressées à l'association entre la santé physique et la violence conjugale se retrouvent quatre études canadiennes, quatre études américaines, dont une revue systématique, et une étude transversale réalisée auprès d'hommes ayant des relations avec d'autres hommes aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni, en Afrique du Sud et au Brésil.
Association avec la violence conjugale	Les études recensées démontrent que les personnes en mauvaise santé physique sont plus susceptibles de subir de la violence de la part de leur partenaire que celles déclarant être en bonne santé (Romans et coll., 2007 ; Cohen et coll., 2006). Un constat similaire ressort des études s'étant intéressées plus spécifiquement aux femmes aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes (Barrett et coll., 2009 ; Yoshida et coll., 2011) ou aux hommes gais et bisexuels (Houston et McKirnan, 2007). Une étude s'étant intéressée aux personnes âgées de 60 ans et plus n'a pour sa part démontré aucune association (Poole et Rietschlin, 2012).
Contexte canadien	L'étude canadienne de Romans et ses collaborateurs (2007), portant sur un échantillon représentatif de plus de 25 000 Canadiens, rapporte que les femmes qualifiant leur santé physique de moyenne ou mauvaise déclarent subir significativement plus de violence conjugale que les autres. Cohen et ses collaborateurs (2006) ont pour leur part fait ressortir que parmi les hommes et les femmes aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes, celles qualifiant leur santé physique de faible ou mauvaise sont plus susceptibles de déclarer être victime de violence de la part de leur partenaire. Par ailleurs, une autre étude canadienne s'étant intéressée aux personnes âgées de 60 ans et plus n'a démontré aucune association entre l'état de santé de ces personnes et le fait d'avoir rapporté être victime de violence conjugale (Poole et Rietschlin, 2012).
Personnes âgées	Une étude examinant les facteurs influençant la prévalence de la violence émotionnelle, financière et physique des personnes âgées de 60 ans et plus de la part de leur partenaire n'a constaté aucune association entre l'état de santé et le fait d'avoir déclaré avoir subi l'une ou l'autre de ces formes de violence (Poole et Rietschlin, 2012). Cette étude a été réalisée à partir de données canadiennes.
Personnes handicapées	Certaines études s'étant intéressées spécifiquement aux femmes aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes ont démontré que celles déclarant avoir un bon état de santé sont moins susceptibles de déclarer avoir subi de la violence de la part de leur partenaire (Barrett et coll., 2009) ou, inversement, que celles déclarant avoir au moins deux problèmes de santé ou dont les activités sont limitées en raison de la douleur sont plus susceptibles de déclarer être victime de violence conjugale (Yoshida et coll., 2011). Cohen et ses collaborateurs (2006) ont pour leur part démontré que les hommes et les femmes aux prises avec une condition physique ou mentale limitant l'exercice de leurs activités quotidiennes et qualifiant leur santé physique de faible ou mauvaise sont plus susceptibles de déclarer être victime de violence conjugale. Cette étude a été réalisée à partir de données canadiennes.

Personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres

Dans une étude portant sur les facteurs associés à la violence conjugale chez les hommes gais et bisexuels, Houston et McKirnan (2007) ont constaté que les hommes ayant rapporté au moins un problème de santé physique (haute-pression, maladie cardiaque, obésité, maladie liée à la consommation de tabac) sont plus susceptibles d'avoir rapporté être victime de violence conjugale.

Certaines études se sont également intéressées à l'association entre le fait d'être atteint du VIH et la violence conjugale chez les hommes ayant des relations avec d'autres hommes. Cependant, les résultats de ces différentes études ne permettent pas de conclure à une association ou à une absence d'association. L'étude transversale de Stephenson et ses collaborateurs (2011) a démontré une association entre le fait d'être atteint du VIH et d'avoir rapporté être victime de violence sexuelle ou auteur de violence physique. La revue systématique réalisée par Finneran et Stephenson (2013) obtient pour sa part des résultats mitigés puisque, parmi les études étudiées, trois ont rapporté une association entre le fait d'être atteint du VIH et d'avoir rapporté être victime de violence conjugale et deux études n'ont démontré aucune association. Une autre étude réalisée auprès d'hommes ayant des relations avec d'autres hommes vivant aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni, en Afrique du Sud et au Brésil n'a rapporté aucune association (Finneran et coll., 2012), tout comme celle de Houston et McKirnan (2007).

Références

- Barrett, K. A., O'Day, B., Roche, A. et Carlson, B. L. (2009). Intimate partner violence, health status, and health care access among women with disabilities. *Womens Health Issues, 19*, 94-100.
- Cohen, M. M., Forte, T., Du Mont, J., Hyman, I. et Romans, S. (2006). Adding insult to injury: intimate partner violence among women and men reporting activity limitations. *Annals of Epidemiology, 16*, 644-651.
- Finneran, C., Chard, A., Sineath, C., Sullivan, P. et Stephenson, R. (2012). Intimate Partner Violence and Social Pressure among Gay Men in Six Countries. *Western Journal of Emergency Medicine, 13*, 260-271.
- Finneran, C. et Stephenson, R. (2013). Intimate Partner Violence Among Men Who Have Sex With Men: A Systematic Review. *Trauma, Violence and Abuse, 14*, 168-185.
- Houston, E. et McKirnan, D. J. (2007). Intimate partner abuse among gay and bisexual men: risk correlates and health outcomes. *Journal of Urban Health, 84*, 681-690.
- Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi A. et Lozano-Ascencio, R. (Eds.) (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : Organisation mondiale de la santé.
- Poole, C. et Rietschlin, J. (2012). Intimate partner victimization among adults aged 60 and older: an analysis of the 1999 and 2004 General Social Survey. *Journal of Elder Abuse and Neglect, 24*, 120-137.
- Romans, S., Forte, T., Cohen, M. M., Du Mont, J. et Hyman, I. (2007). Who is most at risk for intimate partner violence? A Canadian population-based study. *Journal of Interpersonal Violence, 22*, 1495-1514.
- Stephenson, R., Rentsch, C., Salazar, L. F. et Sullivan, P. S. (2011). Dyadic Characteristics and Intimate Partner Violence among Men Who Have Sex with Men. *Western Journal of Emergency Medicine, 12*, 324-332.
- Yoshida, K., Du Mont, J., Odette, F. et Lysy, D. (2011). Factors associated with physical and sexual violence among Canadian women living with physical disabilities. *Health Care for Women International, 32*, 762-775.

SANTÉ MENTALE

Constat général	La dépression et les problèmes de santé mentale sont associés à la violence conjugale. En effet, les études démontrent que la dépression et les problèmes de santé mentale chez la femme, ou le fait d'avoir un partenaire ayant une mauvaise santé mentale, est associé à la violence conjugale. Cependant, la méthodologie utilisée ne permet pas de déterminer la nature de cette association, c'est-à-dire s'il s'agit d'une cause de ce problème ou si la dépression et les problèmes de santé mentale seraient plutôt une conséquence de la violence conjugale. Chez la femme et chez les enfants, il peut s'agir aussi d'une conséquence du vécu de violence (Krug et coll., 2002).
Description des études	Parmi les huit études examinées s'étant intéressées à l'association entre la santé mentale et la violence conjugale se retrouvent une étude canadienne, six études américaines, dont une méta-analyse et deux revues systématiques, et une revue systématique regroupant des études réalisées aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.
Association avec la violence conjugale	Une méta-analyse et une revue systématique révèlent que la dépression est corrélée à la victimisation chez la femme et à la perpétration de violence conjugale chez l'homme (Stith et coll., 2004 ; Schumacher et coll., 2001). Une revue systématique réalisée par Capaldi et ses collaborateurs (2012) démontre pour sa part une faible association entre le fait d'avoir des symptômes associés à la dépression et de déclarer être victime de violence conjugale. Cette association est plus forte pour les femmes que pour les hommes. Walton-Moss et ses collaborateurs (2005) trouvent aussi un lien entre la santé mentale et la violence conjugale : l'étude montre en effet que les femmes qualifiant leur santé mentale de moyenne ou mauvaise sont significativement plus susceptibles de rapporter être victime de violence conjugale. Il en va de même des femmes qualifiant la santé mentale de leur partenaire de moyenne ou mauvaise. De plus, Harwell, Moore et Spence (2003) rapportent que les femmes et les hommes déclarant avoir eu des troubles mentaux au cours du mois précédant l'enquête sont plus susceptibles d'être respectivement victime ou violent envers leur conjointe. Enfin, la dépression ressort également comme étant un facteur associé à la victimisation des femmes dans une étude canadienne (Brownridge et Halli, 2001). Ainsi, il semble exister une association entre des indicateurs de santé mentale et la violence conjugale.
<i>En contexte canadien</i>	Une étude transversale portant sur un échantillon représentatif de femmes canadiennes mariées ou vivant en union de fait a démontré une association entre la dépression et le fait d'avoir rapporté être victime de violence conjugale (Brownridge et Halli, 2001).
<i>Personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres</i>	Une revue systématique (Finneran et Stephenson, 2013) et une étude transversale (Houston et McKirnan, 2007) se sont intéressées aux différents facteurs associés à la violence conjugale chez les hommes ayant des relations avec d'autres hommes. Ces deux études ont démontré une association entre le fait d'avoir rapporté des problèmes de santé mentale ou un épisode de dépression et d'avoir déclaré être victime de violence conjugale.

Références

- Brownridge, D. A. et Halli, S. S. (2001). *Explaining Violence against Women in Canada*, Lanham. Boulder, New York, Oxford: Lexington Books.
- Capaldi, D. M., Knoble, N. B., Shortt, J. W. et Kim, H. K. (2012). A systematic review of risk factors for intimate partner violence. *Partner Abuse*, 3, 231-280.
- Finneran, C. et Stephenson, R. (2013). Intimate Partner Violence Among Men Who Have Sex With Men: A Systematic Review. *Trauma, Violence and Abuse*, 14, 168-185.
- Harwell, T. S., Moore, K. R. et Spence, M. R. (2003). Physical violence, intimate partner violence, and emotional abuse among adult American Indian men and women in Montana. *Preventive medicine (0091-7435)*, 37, 297-303.
- Houston, E. et McKirnan, D. J. (2007). Intimate partner abuse among gay and bisexual men: risk correlates and health outcomes. *Journal of Urban Health*, 84, 681-690.
- Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi A. et Lozano-Ascencio, R. (Eds.) (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : Organisation mondiale de la santé.
- Schumacher, J. A., Feldbau-Kohn, S., Smith Slep, A. M. et Heyman, R. E. (2001). Risk factors for male-to-female partner physical abuse. *Aggression and Violent Behavior*, 6, 281-352.
- Stith, S. M., Smith, D. B., Penn, C. E., Ward, D. B. et Tritt, D. (2004). Intimate partner physical abuse perpetration and victimization risk factors: a meta-analytic review. *Aggression and Violent Behavior*, 10, 65-98.
- Walton-Moss, B. J., Manganello, J., Frye, V. et Campbell, J. C. (2005). Risk factors for intimate partner violence and associated injury among urban women. *Journal of Community Health*, 30, 377-389.

MAUVAIS TRAITEMENTS SUBIS DANS L'ENFANCE

Constat général	<p>Les mauvais traitements subis dans l'enfance incluent la négligence, les abus physiques, les agressions sexuelles et les mauvais traitements psychologiques. Au Québec, l'exposition des enfants à la violence conjugale est considérée comme étant une forme de mauvais traitements psychologiques (Loi sur la protection de la jeunesse, article 38c). Le fait d'avoir subi des mauvais traitements dans l'enfance est un des facteurs associés à la violence conjugale les plus consistants dans la documentation scientifique. De plus, cette association se retrouve tant pour la victimisation que pour la perpétration de violence conjugale (Krug et coll., 2002; Organisation mondiale de la santé et London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010).</p>
Description des études	<p>Parmi les seize études recensées s'étant intéressées à l'association entre les mauvais traitements subis durant l'enfance et la violence conjugale se retrouvent deux études canadiennes, treize études américaines, dont trois revues systématiques, une étude grecque, et une revue systématique regroupant des études réalisées aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.</p>
Association avec la violence conjugale	<p>Chez les femmes, le fait d'avoir subi une ou plusieurs formes de mauvais traitements dans l'enfance est un facteur associé à la violence subie dans une relation conjugale (Bracken et coll., 2010; Capaldi et coll., 2012; Schumacher et coll., 2001; Shuman et coll., 2008; Papadakaki et coll., 2009; Daigneault, Hébert et McDuff, 2006; Waller et coll., 2012). Cette association se confirme également chez les adolescents (O'Donnell et coll., 2006; Champion et coll., 2008; Gagné, Lavoie et Hébert, 2005). Pour ce qui est des hommes, trois revues systématiques concluent qu'avoir subi des mauvais traitements dans l'enfance augmente le risque qu'un homme soit auteur de violence envers sa partenaire (Schumacher et coll., 2001; Gil-Gonzales et coll., 2008; Capaldi et coll., 2012). Par exemple, les dix études incluses dans la revue systématique de Gil-Gonzales et ses collaborateurs (2008) trouvent une association entre un indicateur d'abus ou de négligence dans l'enfance et la perpétration de violence conjugale à l'âge adulte. Papadakaki et ses collaborateurs (2009) vont dans le même sens et constatent qu'un homme ayant subi des mauvais traitements ou ayant été exposé à la violence conjugale dans l'enfance est plus susceptible d'être violent envers sa conjointe. L'étude transversale réalisée par Waller et ses collaborateurs (2012) n'a par ailleurs montré aucune association entre le fait d'avoir été victime d'agression sexuelle ou d'abus physique dans l'enfance et d'avoir rapporté avoir été violent envers une partenaire intime.</p>
<i>Jeunes</i>	<p>Lorsque nous nous attardons à l'association entre les mauvais traitements subis durant l'enfance et la violence perpétrée par les adolescents dans leurs relations amoureuses, les résultats sont plus nuancés et pourraient varier selon le type de mauvais traitements. L'étude de Champion et ses collaborateurs (2008) montre que les adolescents déclarant avoir été victime d'agression sexuelle dans le passé sont plus susceptibles d'être violent envers leur petite amie et l'étude transversale de Richards et Branch (2012) fait ressortir que les jeunes hommes ayant été exposés à la violence conjugale sont plus susceptibles de déclarer être violent envers leur partenaire. D'un autre côté, deux études, une de design transversal (Foshee, Bauman et Linder, 1999) et l'autre de design longitudinal (Foshee et coll., 2001) ne notent aucune association significative entre l'abus physique subi par l'adolescent de la part d'un parent et la violence commise envers une petite amie.</p>

Personnes immigrantes ou issues d'une minorité ethnoculturelle

Peu d'études se sont intéressées à l'association entre les mauvais traitements subis dans l'enfance et la violence conjugale chez les personnes issues d'une communauté culturelle. Une revue systématique s'étant intéressée à la violence conjugale vécue par les personnes appartenant à différentes minorités ethnoculturelles a démontré une association entre le fait d'avoir été victime d'abus physique durant l'enfance ou d'avoir été exposé à la violence conjugale durant l'enfance et la violence conjugale, et ce, tant pour les hommes que pour les femmes (West, 2012). Cette revue systématique a retenu 41 études portant sur diverses communautés culturelles.

Par ailleurs, il ressort d'une étude transversale s'étant intéressée aux facteurs associés à la violence conjugale chez les couples mixtes, c'est-à-dire dont les partenaires appartiennent à des communautés culturelles différentes, en comparaison aux couples dont les partenaires appartiennent à la même communauté culturelle, que les femmes ayant été abusées physiquement dans l'enfance ne sont pas significativement plus susceptibles de rapporter être victime de violence conjugale, et ce, au sein de ces deux types de couples (Chartier et Caetano, 2012).

Personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres

Une revue systématique ayant répertorié 14 études s'étant intéressées à la violence conjugale vécue par les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres a démontré une association entre le fait d'avoir été victime d'abus physique durant l'enfance ou d'avoir été exposé à la violence conjugale durant l'enfance et la violence conjugale à l'âge adulte (West, 2012).

Références

- Bracken, M. I., Messing, J. T., Campbell, J. C., La Flair, L. N. et Kub, J. (2010). Intimate partner violence and abuse among female nurses and nursing personnel: prevalence and risk factors. *Issues on Mental Health Nursing*, 31, 137-148.
- Capaldi, D. M., Knoble, N. B., Shortt, J. W. et Kim, H. K. (2012). A systematic review of risk factors for intimate partner violence. *Partner Abuse*, 3, 231-280.
- Champion, H., Wagoner, K., Song, E. Y., Brown, V. K. et Wolfson, M. (2008). Adolescent date fighting victimization and perpetration from a multi-community sample: associations with substance use and other violent victimization and perpetration. *International journal of adolescent medicine and health*, 20, 419-429.
- Chartier, K. G. et Caetano, R. (2012). Intimate partner violence and alcohol problems in interethnic and intraethnic couples. *Journal of Interpersonal Violence*, 27, 1780-1801.
- Daigneault, I., Hébert, M. et McDuff, P. (2009). Men's and women's childhood sexual abuse and victimization in adult partner relationships: a study of risk factors. *Child Abuse and Neglect*, 33, 638-647.
- Foshee, V. A., Bauman, K. E. et Linder, G. F. (1999). Family violence and the perpetration of adolescent dating violence: examining social learning and social control processes. *Journal of Marriage and the Family*, 61, 331-342.
- Foshee, V. A., Linder, G. F., MacDougall, J. E. et Bangdiwala, S. (2001). Gender differences in the longitudinal predictors of adolescent dating violence. *Preventive Medicine*, 32, 128-141.

- Gagné, M. H., Lavoie, F. et Hébert, M. (2005). Victimization during childhood and revictimization in dating relationship in adolescent girls. *Child Abuse and Neglect*, 29, 1155-1172.
- Gil-Gonzalez, D., Vives-Cases, C., Alvarez-Dardet, C. et Latour-Perez, J. (2006). Alcohol and intimate partner violence: do we have enough information to act? *European Journal of Public Health*, 16, 279-285.
- Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi A. et Lozano-Ascencio, R. (Eds.) (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : Organisation mondiale de la santé.
- O'Donnell, L., Stueve, A., Myint, U., Duran, R., Agronick, G. et Wilson-Simmons, R. (2006). Middle School Aggression and Subsequent Intimate Partner Physical Violence. *Journal of Youth and Adolescence*, 35, 693-703.
- Organisation mondiale de la santé et London School of Hygiene and Tropical Medicine (2010). *Prévenir la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes : intervenir et produire des données*. Genève : Organisation mondiale de la santé.
- Papadakaki, M., Tzamalouka, G. S. et Chliaoutakis, J. (2009). Seeking for risks factors of intimate partner violence (IPV) in a Greek national sample: the role of self-esteem. *Journal of Interpersonal Violence*, 24, 732-750.
- Richards, T. N. et Branch, K. A. (2012). The Relationship Between Social Support and Adolescent Dating Violence: A Comparison Across Genders. *Journal of Interpersonal Violence*, 27, 1540-1561.
- Schumacher, J. A., Feldbau-Kohn, S., Smith Slep, A. M. et Heyman, R. E. (2001). Risk factors for male-to-female partner physical abuse. *Aggression and Violent Behavior*, 6, 281-352.
- Shuman, R. D. Jr., McCauley, J., Waltermaurer, E., Roche, W. P. III, Hollis, H., Gibbons, A. K., Jones, S. et McNutt, L. A. (2008). Understanding intimate partner violence against women in the rural South. *Violence and Victims*, 23, 390-405.
- Waller, M. W., Iritani, B. J., Christ, S. L., Clark, H. K., Moracco, K. E., Halpern, C. T. et Flewelling, R. L. (2012). Relationships among alcohol outlet density, alcohol use, and intimate partner violence victimization among young women in the United States. *Journal of Interpersonal Violence*, 27, 2062-2086.
- West, C. M. (2012). Partner Abuse in Ethnic Minority and Gay, Lesbian, Bisexual, and Transgender Populations. *Partner Abuse*, 3, 336-357.

DÉLINQUANCE

Constat général	Un comportement délinquant ou le recours à la violence à l'adolescence peut se répercuter dans les relations amoureuses. Des études indiquent que la délinquance chez les adolescents, notamment la commission d'actes de violence, les rend plus susceptibles d'être violent envers une partenaire, tant au cours de l'adolescence qu'à l'âge adulte.
Description des études	Les quatre études recensées s'étant intéressées à l'association entre la délinquance et la violence dans les relations amoureuses des jeunes ou à l'impact de la violence commise à l'adolescence sur la violence conjugale à l'âge adulte ont été réalisées auprès de populations américaines. Parmi ces études se retrouvent deux études longitudinales et deux études transversales.
Association avec la violence dans les relations amoureuses des jeunes	Dans une étude transversale portant sur des adolescents américains âgés de 14 à 20 ans, Champion et ses collaborateurs (2008) rapportent que ceux ayant déjà commis un viol sont plus susceptibles d'être physiquement violent envers leur petite amie. Par ailleurs, les adolescents ayant déjà menacé ou blessé quelqu'un avec une arme sont plus susceptibles d'être violent envers une petite amie ou de subir de la violence dans une relation amoureuse. L'étude de Richards et Branch (2012) s'étant intéressée à l'association entre le support social chez les jeunes et le risque d'être victime de violence dans les relations amoureuses a démontré une association entre le fait d'avoir commis des actes de délinquance et d'avoir déclaré avoir été victime de violence dans une relation amoureuse, et ce, tant pour les adolescentes que les adolescents. Les actes de délinquance pris en compte par les auteurs sont le fait d'avoir endommagé ou détruit la propriété d'autrui, d'avoir volé un bien d'une valeur de plus de 50 \$ US, d'avoir attaqué quelqu'un dans le but de le blesser sérieusement, d'avoir vendu de la drogue ou d'avoir commis une effraction dans un bâtiment ou un véhicule.
<i>Association avec la violence conjugale à l'âge adulte</i>	Une autre étude a tenté de déterminer l'impact de la violence commise à l'adolescence sur la violence conjugale à l'âge adulte. O'Donnell et ses collaborateurs (2006) démontrent que les garçons ayant eu un comportement agressif en huitième année sont significativement plus susceptibles d'avoir été violent envers leur partenaire dans l'année précédant l'enquête de relance, environ six ans plus tard. L'étude longitudinale d'Herrenkhol et ses collaborateurs (2007) précise qu'il existe deux trajectoires de violence juvénile pouvant avoir un impact sur la violence conjugale à l'âge adulte : les jeunes qui avaient constamment rapporté de la violence et ceux qui n'étaient pas violent au départ, mais qui le sont devenus en vieillissant. Lorsque sondés pour la dernière fois à l'âge de 24 ans, les individus qui s'inscrivaient dans l'une ou l'autre de ces deux trajectoires étaient significativement plus susceptibles d'avoir été physiquement violent envers leur partenaire au cours de la dernière année. Ainsi, la commission d'actes de violence à l'adolescence semble jouer un rôle dans la violence conjugale.

Références

- Champion, H., Wagoner, K., Song, E. Y., Brown, V. K. et Wolfson, M. (2008). Adolescent date fighting victimization and perpetration from a multi-community sample: associations with substance use and other violent victimization and perpetration. *International journal of adolescent medicine and health*, 20, 419-429.
- Herrenkohl, T. I., Kosterman, R., Mason, W. A. et Hawkins, J. D. (2007). Youth violence trajectories and proximal characteristics of intimate partner violence. *Violence and Victims*, 22, 259-274.
- O'Donnell, L., Stueve, A., Myint, U., Duran, R., Agronick, G. et Wilson-Simmons, R. (2006). Middle School Aggression and Subsequent Intimate Partner Physical Violence. *Journal of Youth and Adolescence*, 35, 693-703.
- Richards, T. N. et Branch, K. A. (2012). The Relationship Between Social Support and Adolescent Dating Violence: A Comparison Across Genders. *Journal of Interpersonal Violence*, 27, 1540-1561.

CRIMINALITÉ ET VIOLENCE DANS LE MILIEU

Constat général	Le contexte social dans lequel évoluent les personnes peut avoir une influence sur la violence conjugale. À ce titre, la criminalité est une caractéristique à considérer dans l'analyse du problème sur un territoire. Bien que peu nombreuses, certaines études associent en effet la violence et la criminalité du milieu de vie à la violence conjugale.
Description des études	Parmi les cinq études transversales s'étant intéressées à l'association entre la criminalité et la violence dans le milieu de vie et la violence conjugale se retrouvent une étude canadienne, trois études américaines et une étude dont les participants proviennent de dix-sept pays dont le Canada.
Association avec la violence conjugale	Dans une étude transversale auprès d'hommes âgés entre 18 et 28 ans, Raghavan et ses collaborateurs (2009) rapportent que l'exposition à la violence dans la communauté est significativement associée à la perpétration de violence conjugale. Les auteurs concluent que la violence dans le milieu influe sur la perpétration de violence conjugale physique selon trois trajectoires. Premièrement, vivre dans un voisinage violent augmenterait directement le risque d'usage de violence physique par l'homme contre sa partenaire. Deuxièmement, vivre dans un voisinage violent augmenterait les opportunités de s'affilier avec des hommes violents et des femmes violentées, ce qui augmenterait le risque d'user de violence contre sa partenaire. Troisièmement, ces facteurs auraient un effet synergique, de sorte que leur combinaison augmenterait davantage le risque de perpétration de violence conjugale physique par l'homme.
<i>En contexte canadien</i>	Une étude canadienne a démontré une association entre le fait de vivre dans un milieu où le taux de criminalité est élevé et de déclarer être victime de violence émotionnelle ou physique de la part de leur conjoint chez les personnes âgées de 60 ans et plus (Poole et Rietschlin, 2012).
<i>Jeunes</i>	L'étude de Straus et Savage (2005) s'est intéressée à la violence dans le milieu de vie et à sa relation avec la violence dans les relations amoureuses des jeunes. Les auteurs constatent que la violence du milieu interagit avec la variable de la négligence parentale, pour en décupler les effets. Ainsi, avoir été victime de négligence parentale est un facteur associé à la perpétration de violence physique contre une partenaire intime dans tous les milieux, mais le lien est plus fort dans les milieux où le niveau de violence, mesuré en termes d'agressions et de blessures, est élevé.
<i>Personnes âgées</i>	Poole et Rietschlin (2012) ont analysé les données de deux vagues de l'Enquête sociale générale, soit celles de 1999 et de 2004, afin d'examiner les facteurs influençant la prévalence de la violence émotionnelle, financière et physique chez les personnes âgées de 60 ans et plus de la part de leur conjoint. Ces auteurs ont constaté qu'un haut niveau de criminalité dans le milieu de vie de ces personnes est associé au fait de rapporter être victime de violence émotionnelle ou physique de la part du conjoint.

*Personnes immigrantes
ou issues d'une
minorité ethnoculturelle*

Dans une étude transversale, Reed et ses collaborateurs (2009) se sont intéressés à l'association entre la perception de la violence dans le quartier et la participation à cette violence et la violence conjugale chez les Afro-Américains. Ils ont constaté une association entre la perception de la fréquence de la violence dans le quartier (peu ou très fréquente) et le fait de rapporter avoir perpétré de la violence conjugale, ainsi qu'une association entre la perception d'avoir besoin de se battre pour survivre dans le quartier (un peu ou beaucoup) et le fait de rapporter avoir perpétré de la violence conjugale. En ce qui a trait à la participation à la violence dans le quartier, les auteurs ont constaté une association entre le fait d'être impliqué dans la violence commise dans les rues et de déclarer avoir perpétré de la violence conjugale et entre le fait d'être impliqué dans un gang et de déclarer avoir perpétré de la violence conjugale. Cependant, il faut tenir compte du fait que cette étude a été menée auprès d'hommes habitant dans un quartier où le taux de criminalité est élevé et ayant eu au moins deux partenaires au cours de l'année précédant l'enquête.

L'étude de Cunradi (2009) a pour sa part examiné l'association entre le fait de vivre dans un quartier où il y a du désordre urbain et la violence conjugale au sein de la communauté hispanique. Le désordre dans le quartier a été mesuré en tenant compte du taux de criminalité, de la vente de drogue, des bagarres de rue, des bâtiments abandonnés ou encore de la présence de graffitis. Cette étude a démontré une association entre le fait de vivre dans un quartier où il y a du désordre urbain et d'avoir déclaré être victime de violence conjugale, et ce, tant chez les femmes que chez les hommes, ainsi qu'une association entre le fait de vivre dans un quartier où il y a du désordre urbain et d'avoir déclaré, pour les hommes seulement, être violent envers sa partenaire.

Références

- Cunradi, C. B. (2009). Intimate partner violence among hispanic men and women: the role of drinking, neighborhood disorder, and acculturation-related factors. *Violence and Victims, 24*, 83-97.
- Poole, C. et Rietschlin, J. (2012). Intimate partner victimization among adults aged 60 and older: an analysis of the 1999 and 2004 General Social Survey. *Journal of Elder Abuse and Neglect, 24*, 120-137.
- Raghavan, C., Rajah, V., Gentile, K., Collado, L. et Kavanagh, A. M. (2009). Community violence, social support networks, ethnic group differences, and male perpetration of intimate partner violence. *Journal of Interpersonal Violence, 24*, 1615-1632.
- Reed, E., Silverman, J. G., Welles, S. L., Santana, M. C., Missmer, S. A. et Raj, A. (2009). Associations between perceptions and involvement in neighborhood violence and intimate partner violence perpetration among urban, African American men. *Journal of Community Health, 34*, 328-335.
- Straus, M. A. et Savage, S. A. (2005). Neglectful behavior by parents in the life history of university students in 17 countries and its relation to violence against dating partners. *Child Maltreatment, 10*, 124-135.

Annexe 4

Calendrier des échéances et des ressources nécessaires



Calendrier des échéances et des ressources nécessaires

Tableau 8 Calendrier des échéances et des ressources nécessaires

Étapes	Calendrier												Responsable	Ressources		
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		Humaines	Matérielles	Financières
Réunir les personnes ou les groupes interpellés par la violence conjugale																
Clarifier le territoire																
Réaliser la collecte d'information (statistiques et facteurs)																
Analyser les informations et déterminer les faits saillants (statistiques et facteurs)																
Valider et compléter les informations recueillies (consultation informateurs et informatrices clés)																
Formuler l'état de situation																
Identifier les interventions préventives à mettre en œuvre																

Ce calendrier des échéances et des ressources nécessaires est disponible en format MS Word dans le site de l'institut national de santé publique du Québec à l'adresse suivante : <https://www.inspq.gc.ca/expertises/securite-et-prevention-des-traumatismes/promotion-de-la-securite-dans-les-communautés>.



Annexe 5

Exemples d'indicateurs permettant de documenter les facteurs associés



Exemples d'indicateurs permettant de documenter les facteurs associés

Tableau 9 Exemples d'indicateurs permettant de documenter les facteurs associés

Facteurs	Exemples d'indicateurs
Chômage	Taux de chômage chez l'homme
Revenu	Proportion de la population vivant sous le seuil de faible revenu
Niveau de scolarité	Proportion de la population de 25 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint <ul style="list-style-type: none"> • Inférieur au certificat d'études secondaires • Grade universitaire (au moins un baccalauréat)
Soutien social	Proportion de la population de 12 ans et plus ayant un niveau faible ou modéré de soutien émotionnel ou informationnel
Habitudes de consommation d'alcool	Proportion de la population de 12 ans et plus ayant pris 14 consommations d'alcool ou plus par semaine Proportion de la population de 12 ans et plus ayant vécu 12 épisodes de consommation d'alcool élevée par année
Santé physique	Proportion de la population de 12 ans et plus ne se percevant pas en bonne santé
Santé mentale	Proportion de la population de 12 ans et plus ayant un niveau élevé de détresse psychologique
Mauvais traitements subis dans l'enfance	Taux d'incidence des nouvelles prises en charge dans le cadre de la Loi sur la Protection de la Jeunesse (LPJ) <ul style="list-style-type: none"> • Problématique : abus physique
Délinquance	Taux de jeunes de 12 à 17 ans ayant contrevenu au <i>Code criminel</i> et aux lois
Criminalité et violence dans le milieu	Taux d'infractions criminelles perpétrées contre la personne <ul style="list-style-type: none"> • Voies de fait • Agression sexuelle • Vol qualifié ou extorsion • Harcèlement criminel • Menaces • Autres infractions

Annexe 6

Positionnement du territoire par rapport à l'ensemble du Québec au regard des facteurs associés à la violence conjugale



Positionnement du territoire par rapport à l'ensemble du Québec au regard des facteurs associés à la violence conjugale

Tableau 10 Positionnement du territoire par rapport à l'ensemble du Québec au regard des facteurs associés à la violence conjugale

Facteurs	Tendance favorable	Moyenne québécoise	Tendance défavorable
Chômage			
Revenu			
Niveau de scolarité			
Soutien social			
Consommation élevée d'alcool			
Santé physique			
Santé mentale			
Mauvais traitements subis dans l'enfance			
Délinquance			
Criminalité et violence dans le milieu			

Tendance favorable : La valeur de l'indicateur pour le territoire se situe en-dessous de celle pour l'ensemble du Québec.

Moyenne québécoise : La valeur de l'indicateur pour le territoire est comparable à la moyenne québécoise.

Tendance défavorable : La valeur de l'indicateur pour le territoire se situe au-dessus de celle pour l'ensemble du Québec.

Note : Afin de déterminer si la différence observée entre la région et l'ensemble du Québec est statistiquement significative, c'est-à-dire s'il y a réellement une différence ou si la différence n'est que le fruit du hasard, il est possible d'effectuer certains tests statistiques. Pour ce faire, il est préférable de s'adresser à un statisticien.

Ce tableau est disponible en format MS Word dans le site de l'institut national de santé publique du Québec à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca/expertises/securite-et-prevention-des-traumatismes/promotion-de-la-securite-dans-les-communautes>.

Annexe 7

Inventaire des programmes



Inventaire des programmes

Tableau 11 Programmes de prévention primaire de la violence conjugale implantés et évalués au Québec

Nom du programme	Objectifs
Branchons-nous sur les rapports de force	Prévenir la violence dans les relations amoureuses des jeunes par la gestion des rapports de force.
Ça ce n'est pas de l'amour	Prévenir la violence dans les relations amoureuses des jeunes par l'apprentissage de la communication, la connaissance des différentes formes de violence et des ressources disponibles.
Ensemble on découvre	Volet enfant : conscientiser les enfants à la violence, leur apprendre à ne pas se sentir responsables de la violence conjugale, les aider à identifier des mécanismes de protection, développer leur estime de soi et leur capacité d'affirmation, favoriser l'apprentissage de modes non violents de résolutions de conflits. Volet mère-enfant : créer une synergie propice à augmenter l'intégration de nouvelles perceptions et l'apprentissage de comportements différents par rapport à la violence.
Espace	Prévenir la violence faite aux enfants et diminuer leur vulnérabilité en leur apprenant à identifier un abus, à se défendre verbalement et physiquement et à rapporter les tentatives d'abus et les abus.
GCC la violence !	Prévenir la violence et la criminalité en faisant la promotion des comportements pacifiques et des solutions de rechange à la violence auprès des jeunes de 10 à 25 ans et de leur famille.
Groupe auprès des enfants et des adolescents exposés à la violence conjugale aux centres de la jeunesse et de la famille Batshaw	Développer chez les enfants et les adolescents exposés à la violence conjugale certaines habiletés et leur permettre d'acquérir plus de connaissances sur la violence, leurs droits et leurs responsabilités et de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans une situation de violence.
J'm'en sors c'est mon sort	Favoriser l'adaptation psychosociale des enfants de 9 à 12 ans exposés à la violence conjugale.
Luttons contre la violence faite aux adolescentes. Trousse animation-jeunesse	Sensibiliser à la violence faite aux adolescentes et leur permettre d'acquérir des moyens d'action contre la violence.
PASSAJ	Faire la promotion de relations égalitaires et la prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes de 16 et 17 ans (suite du programme VIRAJ).
Premières amours	Aider les jeunes à se donner des repères et à développer une réflexion et une analyse critique face à leur vécu amoureux et sexuel.

Nom du programme	Objectifs
Projet de prévention de la violence conjugale auprès des hommes des communautés ethnoculturelles	1) Sensibiliser et conscientiser les hommes des communautés ethnoculturelles à la question de la violence conjugale et des dommages qu'elle peut occasionner, 2) effectuer une recherche auprès des hommes des communautés ethnoculturelles sur les pistes de solutions convergeant vers « l'empowerment » individuel et communautaire, et 3) organiser un forum permettant la diffusion des résultats de la recherche et l'élaboration d'outils d'interventions.
SAISIR	Favoriser une réflexion individuelle et collective sur la violence dans les relations amoureuses des jeunes.
Une belle claque d'amour. Guide de formation sur la violence dans les relations amoureuses des jeunes	1) Acquérir des connaissances sur la violence dans les relations amoureuses des jeunes et 2) acquérir des connaissances et des habiletés de base sur les modalités d'intervention les plus courantes dans les organismes communautaires jeunesse.
VIRAJ	Faire la promotion de relations égalitaires et la prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes de 14 à 16 ans.

Institut national
de santé publique

Québec

